



Assemblée générale

Soixante et unième session

24^e séance plénière

Lundi 2 octobre 2006, à 10 heures

New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 102 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/61/1) et (A/61/1.Corr.1)

La Présidente (*parle en anglais*) : Les Membres se rappelleront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel, son dixième et dernier, à l'Assemblée générale à sa 10^e séance plénière, tenue le 19 septembre 2006. Le rapport présente les activités de l'Organisation au cours des 12 derniers mois dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'état de droit, des affaires humanitaires et du renforcement de l'ONU. Cette année, le rapport comprend également une section sur les grands partenaires mondiaux, y compris la société civile et le monde des affaires, afin de couvrir un domaine qui, selon le Secrétaire général, n'a pas été précédemment considéré comme essentiel pour l'Organisation, mais dont l'importance n'a cessé de croître. C'est pourquoi il est important que les États membres examinent aussi cette question dans leurs déclarations.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la

Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/61/1) sur l'activité de l'Organisation. De façon très judicieuse, le rapport associe, pour la première fois, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et un bilan de l'activité de l'Organisation. Mes observations suivent l'ordre des chapitres de l'excellent rapport du Secrétaire général, à commencer par le développement.

Comme le Sommet mondial de 2005 l'a mis en lumière, le développement doit se fonder sur le partenariat mondial. L'UE demeure fermement attachée à l'idée d'appuyer le développement durable mené par les pays eux-mêmes, au moyen d'actions ayant trait au volume de l'aide, à son efficacité, à l'allègement de la dette, aux mécanismes de financement novateurs, au commerce et aux institutions internationales. Le Sommet a réaffirmé que les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les buts à atteindre et objectifs de développement approuvés lors des grands sommets et conférences de l'ONU constituaient le cadre du développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'UE a fixé un calendrier pour atteindre les nouveaux niveaux de l'aide publique au développement. D'ici à 2010, elle représentera 0,56 % du revenu national brut de l'UE, soit un montant annuel supplémentaire de 20 milliards d'euros. D'ici à 2015, elle atteindra 0,7 %.

S'agissant de la lutte mondiale contre le VIH/sida, nous devons essentiellement veiller à accélérer sensiblement l'action préventive et accomplir un changement social. Les stratégies générales menées par les pays eux-mêmes sont primordiales à cet égard. Nous devons sans cesse lutter contre la stigmatisation et la discrimination. Nous devons également prêter une attention particulière aux droits de l'homme, notamment les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables, aux droits à la santé sexuelle et procréative et aux droits des femmes et des jeunes, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, l'Afrique a besoin d'une action urgente et concertée dans tous les domaines. L'UE continuera de renforcer ses relations avec l'Afrique dans le cadre de sa stratégie intégrée pour l'Afrique, qui a été approuvée par le Conseil de l'Union européenne en 2005. L'année prochaine, cet accord unilatéral sera transformé en une stratégie africaine conjointe, en étroite coopération avec les partenaires africains.

L'UE demeure fermement attachée au déploiement d'efforts internationaux conjoints visant à protéger la base des ressources naturelles, à mettre en place des modèles durables de consommation et de production, et à sauvegarder la biodiversité de la planète. Pour s'attaquer efficacement aux questions environnementales, il faut d'urgence assurer une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies. C'est pourquoi je lance un appel à une reprise rapide des débats sur la gouvernance environnementale, conformément au paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial.

L'UE se félicite des résultats de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a lancé un important dialogue axé sur le partage des expériences et l'analyse des approches stratégiques, pour une action à long terme fondée sur la coopération et visant à répondre au problème du changement climatique. L'UE est décidée à prendre une part active à ce dialogue.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, l'UE partage pleinement le point de vue du Secrétaire général concernant l'importance de la prévention des conflits et la nécessité de protéger les populations de la violence. Même si le programme de développement est lui-même un outil puissant pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, l'ONU doit disposer d'outils supplémentaires pour la prévention des conflits. Bien des mesures ont déjà été prises, mais il reste encore beaucoup à faire pour tisser des liens entre la sécurité et le développement, ainsi que par rapport au règlement des différends par des moyens pacifiques. L'UE attache aussi une grande importance à la promotion de la notion de responsabilité de protéger.

L'UE considère la création de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, comme étant une réalisation clef du processus de réforme de l'ONU engagé par le Sommet mondial. L'UE s'est depuis de nombreuses années investie considérablement dans des activités de consolidation de la paix dans le monde entier, et elle est prête à maintenir ces engagements en apportant un appui actif aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Les attentats terroristes qui se poursuivent nous rappellent que le terrorisme reste l'une des plus graves menaces envers tous les États et tous les peuples. L'UE salue l'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, en tant que jalon important dans la lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale doit maintenir cet élan et déployer tous les efforts possibles pour parvenir à un accord sur la convention générale sur le terrorisme international.

Cet été, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a suivi la voie tracée à la fois par la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Sommet mondial, et n'a produit aucun résultat significatif. Il est grand temps de nous employer à faire sortir de l'impasse les négociations multilatérales dans cet important domaine du travail de l'ONU en matière de paix et de sécurité. Nous estimons que les progrès en vue de revitaliser la Conférence du désarmement à Genève représentent une évolution positive en ce sens.

Nous nous félicitons de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question intitulée « l'état de droit aux niveaux national et international ». L'Union européenne espère voir rapidement créée l'unité d'assistance en matière de primauté du droit, telle qu'elle a été envisagée par le Secrétaire général et approuvée par les dirigeants mondiaux lors du Sommet de 2005.

La Cour pénale internationale est d'une importance capitale pour mettre fin à l'impunité et établir l'état de droit dans les situations d'après-conflit. En outre, traduire en justice les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre contribue de façon significative à empêcher que ces crimes ne se reproduisent, et favorise aussi une prévention des conflits dès les premières étapes.

L'Union européenne tient vivement à ce que le Conseil des droits de l'homme soit à même d'atteindre les objectifs fixés par nos dirigeants lors du Sommet mondial, et de répondre aux besoins et attentes des détenteurs de droits, c'est-à-dire les peuples du monde. La participation active des organisations non gouvernementales est un élément central du fonctionnement des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et il faut la renforcer sur la base des pratiques établies dans le cadre de la Commission des droits de l'homme.

Une autre décision importante prise lors du Sommet mondial était le doublement des ressources allouées au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'UE note avec satisfaction que le plan d'action présenté par la Haut-Commissaire en mai 2005 a été complété par le premier plan-programme biennal pour les années 2008-2009.

Nous nous félicitons des améliorations intervenues récemment dans le domaine de l'action humanitaire, dont la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. La détérioration actuelle de la situation humanitaire et des conditions en matière de sécurité au Soudan et en République démocratique du Congo est particulièrement alarmante. La violence sexuelle est une grave préoccupation qui appelle une attention urgente. Il faut encore renforcer la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Par ailleurs, la prévisibilité du financement des opérations humanitaires doit être améliorée, car certaines situations d'urgence pâtissent d'un sous-

financement chronique, quand elles ne sont pas tout bonnement délaissées.

Dans le cadre des efforts d'ensemble visant à accroître l'efficacité et la cohérence, l'UE se félicite de la création du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Il est essentiel que l'Organisation continue d'augmenter son efficacité, comme nos chefs d'État et de gouvernement en sont convenus lors du Sommet mondial.

L'Union européenne s'est engagée à appuyer les travaux du Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité, et elle reste fermement attachée au processus de renforcement et de renouveau de l'Organisation. Nous nous félicitons également des progrès déjà accomplis en matière de réforme de la gestion – y compris la création d'un Bureau de la déontologie, la mise en œuvre d'une politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements et l'accord sur la modernisation des systèmes relatifs à la technologie de l'information et de la communication peu pratiques dont nous disposons actuellement. Il reste cependant beaucoup à faire. Ce n'est que par une responsabilisation accrue et une meilleure gestion que nous pourrions rendre l'ONU plus forte et plus efficace. Renforcer les systèmes de contrôle au sein de l'ONU figure parmi les priorités de l'UE.

Près de 90 000 personnes prennent part aux 18 opérations de maintien de la paix des Nations Unies et ont un effet direct sur la vie de centaines de millions d'individus. Nous reconnaissons donc qu'il est nécessaire de disposer d'effectifs plus intégrés et plus mobiles, et nous attendons avec intérêt de pouvoir débattre de propositions en ce sens, ainsi que d'autres propositions relatives à la réforme de la gestion des ressources humaines.

La protection et la sécurité du personnel hors siège et au Siège est d'une importance capitale.

Étant donné le besoin urgent d'effectuer des rénovations pour rendre le Siège des Nations Unies de New York sûr et plus fonctionnel, nous devons parvenir à un accord sur le financement du Plan-cadre d'équipement au cours de la présente session.

Avant de terminer, j'aimerais faire une remarque à propos du chapitre VI du rapport du Secrétaire général, qui traite des grands partenaires mondiaux. L'UE partage entièrement les vues du Secrétaire général sur ces questions : la sécurité ne relève pas des

seuls gouvernements et les besoins en matière de développement sont des besoins humains.

Je voudrais terminer en remerciant le Secrétaire général et le personnel de l'ONU de leur bon travail, tant au Siège que sur le terrain. L'Union européenne rend hommage au Secrétaire général pour les nombreuses idées et les nombreux changements qu'il a apportés au cours des 10 dernières années pour que l'ONU soit en mesure d'appliquer les meilleures pratiques internationales.

M. Gaisnak (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation du Biélorus a étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/61/1).

Le débat général de la présente session a montré que l'Organisation des Nations Unies n'était pas encore parvenue à réaliser pleinement son potentiel dans les domaines de la consolidation de la paix et de l'exercice d'une influence constructive et organisatrice. À l'heure actuelle, l'Organisation n'est pas à même de jouer un rôle décisif dans l'instauration d'un climat de confiance entre États, la prévention des conflits militaires ou la lutte contre le terrorisme ou la pauvreté. Les causes profondes des échecs et occasions manquées sont à rechercher dans une situation internationale complexe qui découle d'un ordre mondial unipolaire. Tant que persistera cet ordre – dans lequel la façon de régler les problèmes est dictée par un seul acteur – les progrès seront impossibles.

Il ne sera possible de venir à bout des défis et dangers mondiaux qu'en agissant de concert et en mobilisant toutes nos forces et nos ressources. Il est indispensable de soutenir les foyers de développement déjà existants et d'encourager la création de nouveaux qui puissent devenir sources de stabilité à l'échelle régionale et mondiale et résister aux pressions extérieures. Il importe de concevoir de nouvelles façons de résoudre les problèmes de la sécurité et du développement en tenant compte de la multipolarité du monde et en reconnaissant la diversité des voies à emprunter par les pays et les peuples pour atteindre le développement.

C'est avec tristesse et regret que nous avons entendu de nombreux chefs d'État et de gouvernement, ou encore des ministres déclarer que le partenariat mondial pour le développement n'existait que sur le papier. Je dis avec tristesse car les objectifs du Millénaire pour le développement touchent à la vie, à

la santé et à la prospérité de milliards de personnes. Or, qui d'autre que l'ONU est à même de s'en occuper?

Attachée aux principes d'un véritable partenariat, le Biélorus a décidé de siéger au Conseil économique et social. Nous y allons avec la volonté ferme de mobiliser tout le potentiel de l'ONU, de ses entités et institutions spécialisées dans les domaines sociaux et économiques, aux fins de fournir un appui concret à l'exécution des stratégies nationales de développement par les gouvernements des pays les plus démunis. C'est précisément le Conseil économique et social qui doit devenir l'instance internationale chargée de prendre, en connaissance de cause, les décisions les plus importantes sur l'aide au développement. C'est ce qui ressort de notre projet de réforme du Conseil économique et social que nous avons soumis pour examen à l'Assemblée générale en février de cette année.

Nous avons parlé à plusieurs reprises de la nécessité de perfectionner les activités des Nations Unies en matière de défense des droits de l'homme. Nous sommes opposés à la sélectivité et à l'utilisation de cette question pour exercer des pressions sur un État souverain. Nous sommes favorables à la conduite d'un dialogue équitable qui vise réellement à défendre les droits de l'homme.

Devant l'impératif d'une véritable protection des droits de l'homme, le Biélorus a également soumis pour examen à l'Assemblée générale un projet de résolution sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes. Aujourd'hui, un quart des victimes sont originaires d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). L'heure est venue de prendre des mesures décisives et coordonnées afin de défendre les faibles et les vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Il est grand temps d'affirmer haut et fort la responsabilité des consommateurs de ces marchandises humaines. Les efforts que nous menons dans ce domaine devraient, selon nous, avoir pour but ultime de doter l'ONU d'une stratégie viable de lutte contre la traite des personnes.

Mon pays, le Biélorus, se situe dans une région en pleine mutation économique, sociale et politique. Cette région, l'Europe orientale, figure depuis plusieurs années dans le peloton de tête en termes de croissance économique. Cela confère-t-il à l'ONU le droit d'exclure de son ordre du jour les problèmes des économies en transition? La réponse est évidente au

regard des grandes différences de développement socioéconomique qui existent à l'intérieur de la région de l'Europe orientale. Que les membres en jugent par eux-mêmes. Dans la région, 125 millions de personnes, dont 25 millions d'enfants, vivent en dessous du seuil de pauvreté. De nombreux petits pays de la région progressent et régressent simultanément dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Concernant certains OMD, la région de l'Europe orientale et les pays de la CEI sont distancés par les pays de l'Amérique latine et de l'Asie.

Voilà pourquoi nous élaborons conjointement avec nos partenaires un projet de résolution sur l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale, que nous comptons soumettre à l'Assemblée générale. Son but essentiel est de fournir aux pays qui en ont réellement besoin une aide financière et technique ciblée. Nous prions instamment les délégations de soutenir le projet de résolution.

Étant l'un des rares États qui aient volontairement renoncé à l'arme nucléaire, le Bélarus ne peut que s'inquiéter devant l'absence de progrès vers l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure incontestablement le socle de la sécurité internationale. Il est selon nous essentiel d'appliquer chacun de ses trois volets : désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous attirons l'attention sur le fait que toute atteinte au droit imprescriptible des États non détenteurs d'armes nucléaires à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques décrédibilise le Traité.

L'absence de résultats dans les instances du désarmement ces dernières années est la conséquence directe de la multiplication des conflits dans le monde et de la volonté de résoudre les problèmes par la force. Il est indispensable de progresser vers le désarmement. Il importe de préserver le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement dans sa forme actuelle mais aussi de veiller à son bon fonctionnement.

Il convient à ce sujet de mentionner un exemple positif : la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Quatre États de l'Asie centrale sont nos partenaires au sein d'une initiative régionale, le groupement régional de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). En sa qualité de

président de l'OTSC, le Bélarus a publié une déclaration en faveur de cette initiative.

Le Bélarus attache une grande importance à l'application rigoureuse des traités internationaux relatifs à l'interdiction et au contrôle de toutes les formes existantes d'armes de destruction massive mais aussi à l'adoption de mesure tendant à prévenir l'apparition de nouveaux types. Le Bélarus a participé à la rédaction d'un projet de résolution dans ce sens et il est alarmant de constater que l'Assemblée générale ne l'a pas adopté par consensus à sa soixantième session. À ceux qui n'ont pas voté en faveur de ce projet de résolution, je pose la question suivante : Vous préparez-vous à mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive?

Bien évidemment, le fait que l'Assemblée générale ait adopté par consensus la Stratégie antiterroriste mondiale et son plan d'action (résolution 60/288) revêt une importance considérable. Nous saluons cet événement remarquable, car c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies que la totalité des États Membres s'entendent sur les principes et les modalités de la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

De notre point de vue, il est compréhensible que les membres permanents du Conseil de sécurité aient des divergences de vues quant à la manière de régler les crises internationales. En règle générale, ils parviennent à élaborer une position équilibrée et bien pesée. Nous voudrions toutefois faire remarquer qu'une concorde plus étroite et une célérité accrue dans la prise de décisions permettrait au Conseil de sécurité de lutter plus efficacement contre les dangers et risques contemporains et d'épargner des vies dans les points chauds du monde.

Je terminerai par la réforme de l'Organisation. Elle ne se déroule pas sans heurt. D'un côté, de nouveaux organes majeurs ont été créés à la session précédente. Leur performance reste à évaluer.

D'autre part, les travaux de revitalisation de l'Assemblée générale progressent très lentement et n'englobent pas des domaines assez importants. En même temps, nous sommes convaincus qu'il serait préférable et plus efficace de procéder par étapes et avec circonspection en tenant compte des intérêts de tous les États Membres, plutôt que de créer un système de gestion qui ne conviendrait qu'aux intérêts d'un petit groupe de pays influents.

Il ne faut pas oublier que la réforme ne vise pas à réduire les dépenses non plus qu'à améliorer la gestion. Elle a pour but de donner à chaque habitant de la planète le sentiment d'être au centre des préoccupations de la communauté internationale et de croire en un avenir meilleur.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise exprime au Secrétaire général sa gratitude à l'occasion de la présentation de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Nous avons remarqué la structure différente du rapport, qui couvre les quatre principaux domaines du Document final du Sommet mondial de 2005. Dans ces conditions, toutefois, l'examen approfondi de certaines des questions politiques importantes sur lesquelles travaille l'Organisation des Nations Unies, telles que le conflit au Moyen-Orient, la Palestine, les relations sud-asiatiques et le Cachemire n'ont pas été convenablement étudiées. Il serait souhaitable à l'avenir que le rapport s'articule autour des 12 groupes thématiques repris sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies est un instrument indispensable à la promotion des objectifs communs de l'humanité. Les défis actuels et nouveaux du XXI^e siècle ne peuvent être surmontés que grâce à la coopération multilatérale. Si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas déjà, il nous faudrait la créer.

Il a été répété de multiples fois et avec raison que l'Organisation des Nations Unies devait s'adapter aux nouveaux problèmes et aux situations de notre époque et être équipée pour les surmonter. Les initiatives du Secrétaire général en matière de réforme, les décisions du Sommet mondial de 2005 et le processus de mise en œuvre suivi cette année ont tous été guidés par cette préoccupation. La création de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme et du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est une source de satisfaction modeste. Bien entendu, il reste plusieurs questions pour lesquelles l'application des décisions du Sommet restent en suspens, notamment la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et la réforme globale du Conseil de sécurité.

L'exercice de réforme a souffert non seulement du fait que l'on cherche à promouvoir simultanément de nombreux objectifs mais également de l'absence d'accord sur les objectifs stratégiques de ces réformes.

Pendant ses 60 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies est passée de la structure bipolaire de la guerre froide à une période unipolaire. Elle est maintenant à l'aube d'un monde multipolaire. Nous sommes entrés dans une ère de mondialisation et d'interdépendance mais également dans une ère où prévalent d'immenses asymétries en termes de pouvoir, de richesses et de connaissances. Malgré la tenue du Sommet mondial de 2005, il reste encore à l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire nous, à créer un nouveau modèle applicable à la gestion des affaires et des défis mondiaux.

Nos délibérations entre ces murs sont soumises à des influences et à des pressions contradictoires. Elles ont été marquées par de fortes suspicions entre le Nord et le Sud. Certains souhaiteraient que notre Organisation reflète les disparités du monde tel qu'il est. D'autres, les pays en développement plus nombreux, souhaitent recourir à l'Organisation des Nations Unies en tant que principal agent de changement et de démocratisation de notre monde inéquitable toujours divisé en dépit de la mondialisation.

Certains souhaitent que l'Organisation des Nations Unies serve à exiger collectivement un « bon comportement »; d'autres, plus nombreux, souhaitent l'utiliser pour promouvoir des solutions collectives et coopératives aux problèmes politiques, économiques, sociaux et en matière d'environnement. Selon nous, les objectifs stratégiques, les paramètres politiques et le mode de fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies doivent être conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies – buts et principes dont la vision noble est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a 60 ans.

Cette tension entre l'équité et le statu quo se remarque principalement dans la défaillance du consensus de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Les participants au Sommet mondial de 2005 n'ont pas réussi à s'entendre sur une seule disposition en matière de désarmement et de non-prolifération. La Conférence du désarmement reste paralysée. Les grandes puissances ont renoncé à l'engagement qu'elles avaient pris en matière de désarmement nucléaire. Une course aux armements pourrait très bien commencer prochainement dans l'espace extra-atmosphérique. Le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est miné par les doutes et par la pratique du deux poids deux mesures s'agissant, par exemple, des droits, des

obligations et des limites de la coopération nucléaire pacifique. On cherche à prescrire des solutions à la carte aux problèmes de prolifération en recourant à des mesures restrictives ou en passant par le Conseil de sécurité. Les trois États dotés de l'arme nucléaire qui ne sont pas parties au TNP restent en dehors des accords internationaux en matière de non-prolifération. Au lieu de faire évoluer les accords conclus pour intégrer ces États en tant que partenaires du régime de non-prolifération, on établit également maintenant entre eux trois la discrimination, avec d'éventuelles conséquences négatives pour la non-prolifération et la sécurité internationale.

Le Pakistan considère qu'il est temps de rétablir le consensus international à la fois en matière de désarmement et de non-prolifération et de s'entendre sur des processus efficaces et non discriminatoires afin de promouvoir les deux. Il faudrait qu'une conférence extraordinaire soit convoquée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir ce consensus international.

Il y a quelques semaines, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288). Nous espérons que cette mesure renforcera la coopération internationale. Cependant, la Stratégie restera inachevée et, en fin de compte, inutile tant qu'elle ne s'attaquera pas pleinement et de front aux causes profondes du terrorisme, au terrorisme d'État et à l'utilisation du terrorisme comme prétexte à l'occupation étrangère et la suppression du droit des peuples à l'autodétermination. Lors de l'examen périodique prescrit, la Stratégie devrait être révisée pour répondre à ces questions. L'Assemblée générale devrait créer le mécanisme intergouvernemental dont elle a besoin pour assumer la responsabilité principale de la supervision des activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme.

Sous la rubrique paix et sécurité, le rapport du Secrétaire général souligne la myriade des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour gérer les conflits et leurs conséquences. Ce sont là des intercessions méritoires de cette Organisation au service de la paix. Cependant, je dois faire certaines remarques fondamentales.

L'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, est aujourd'hui préoccupée par les conflits internes, plutôt que par les menaces posées à l'existence même par les différends entre États.

Des conflits comme ceux qui ont lieu au Moyen-Orient, en Asie du Sud, sur la péninsule coréenne et ailleurs sont traités, dans une large mesure, d'une autre manière et dans d'autres instances que l'ONU, qui devrait pourtant prendre une part active dans la recherche de solutions équitables à ces conflits et litiges, conformément aux résolutions qu'elle a adoptées. Elle possède les mécanismes et l'autorité nécessaires, en vertu des chapitres VI et VII, mais aussi dans le cadre de la Cour internationale de justice, pour poursuivre cet objectif.

Deuxièmement, et même dans le cas des conflits internes, l'attention de la communauté internationale n'est en général éveillée qu'une fois la paix rompue. Il ne fait aucun doute que les intercessions des Nations Unies – notamment par des opérations de maintien de la paix – se sont révélées indispensables à la restauration de la paix. Le Pakistan est le théâtre de la plus ancienne des missions de maintien de la paix de l'ONU – le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan – qui est déployée sur la ligne de contrôle du territoire contesté du Jammu-et-Cachemire. Nous avons également été, ces trois dernières années, le principal fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix de l'ONU, lesquelles sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses, complexes et dangereuses. Mais les forces combinées de la communauté mondiale ont peut-être désormais atteint les limites de leur capacité à intervenir collectivement. La mission la plus récente, au Liban, s'avère difficile à organiser. Quant à celle qui est prévue au Darfour, elle soulève de graves interrogations sur l'à-propos et les conséquences possibles d'une intervention autorisée par l'ONU mais contraire aux souhaits du gouvernement concerné.

Cela dit, la question fondamentale est la suivante : pourquoi l'ONU ne s'engage-t-elle pas plus activement pour prévenir de tels problèmes internes avant qu'ils ne se transforment en véritables guerres civiles, nécessitant alors des opérations de maintien de la paix coûteuses et difficiles? L'analyse de ces conflits révèle qu'à la base, ils sont le résultat de ce que j'appelle la « politique de la pénurie ». Pour empêcher qu'ils ne surviennent, la solution réside dans un développement économique et social rapide et, au moins dans le cas de l'Afrique, dans la fin de l'exploitation illégale des vastes ressources naturelles de ces pays en développement.

Dans le rapport, l'examen des activités de développement de l'Organisation, notamment la suite

donnée au Sommet mondial de 2005, donne un juste aperçu des travaux en cours. Cependant, le rapport n'analyse pas complètement la situation du développement ni les défis considérables que doivent relever les pays en développement. La mondialisation a permis à plusieurs de ces pays de surmonter l'obstacle de la pauvreté, essentiellement grâce à leurs propres entreprises, mais elle a aussi marginalisé davantage les États et communautés les plus vulnérables. Les promesses du Sommet de 2005 n'ont pas encore été suivies d'effet en ce qui concerne la hausse de l'aide publique au développement et l'annulation de la dette. Le soi-disant Programme de Doha pour le développement est à l'agonie, si même il n'est pas déjà mort.

Pour que la promesse d'un partenariat Nord-Sud pour le développement devienne réalité, il est essentiel d'atteindre vraiment et dans les temps prescrits les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Les pays en développement qui en font la demande doivent être aidés à formuler leurs stratégies nationales de développement. Les partenaires de développement – les pays riches et industrialisés et les institutions internationales – doivent honorer leurs engagements en appuyant ces stratégies, notamment en améliorant l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, le commerce et l'investissement. À cette fin, un mécanisme de suivi plus autonome sur les plans politique et technique doit être mis en place, dans le cadre du Conseil économique et social, et des indicateurs spécifiques doivent être définis pour permettre un suivi objectif, par toutes les parties concernées, de la mise en œuvre des OMD et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. La résolution adoptée sur la suite à donner aux dispositions du Sommet de 2005 en matière de développement souligne les mesures qu'il convient de prendre en ce sens.

Bien que le développement ait été proclamé première priorité du Sommet de 2005, il est parlant et triste que, de toutes les décisions prises en matière de réforme institutionnelle, celle relative au renforcement et à la revitalisation du Conseil économique et social soit justement celle qui n'ait pas pu être adoptée avant la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale, en dépit du large consensus recueilli sur la question lors du Sommet de 2005. Cette résolution doit être adoptée sans délai.

Il est également évident que l'ensemble du système de coopération des Nations Unies pour le développement doit être renforcé et simplifié, aux niveaux national et intergouvernemental, sur les plans tant politique qu'opérationnel. Dans ce contexte, les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies appellent d'urgence la plus grande attention de la part de l'Assemblée générale.

Comme dans le domaine du maintien de la paix, l'ONU joue un rôle crucial et de premier plan dans la coordination de la réponse aux urgences humanitaires, comme elle l'a prouvé à la suite du tsunami et au lendemain du tremblement de terre qui a dévasté les régions septentrionales du Pakistan et du Jammu-et-Cachemire il y a un an. Nous nous félicitons de la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, à hauteur de 500 millions de dollars. Nous estimons que les activités humanitaires des Nations Unies tireront avantage d'une supervision et d'un engagement intergouvernemental plus marqués dans le cadre du Conseil économique et social.

Les premières séances du Conseil des droits de l'homme, bien que dirigées de manière constructives, ont confirmé les perspectives divergentes des divers pays et groupes représentés en ce qui concerne son ordre du jour, ses structures et ses méthodes de travail. À notre avis, les questions principales ont trait à la promotion d'une approche des droits de l'homme qui soit coopérative plutôt que coercitive; la nécessité d'intégrer pleinement le droit au développement dans les droits de l'homme; l'importance d'éviter d'appliquer deux poids, deux mesures et de cibler politiquement les pays en développement, notamment musulmans; la composition et le rôle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme; la rationalisation des procédures et mécanismes spéciaux; et la simplification du rôle de la société civile – et parfois « incivile » – au sein du Conseil des droits de l'homme et des forums associés.

La réforme du Conseil de sécurité est une autre question importante en suspens, qui revêt une importance cruciale pour chacun des États Membres. Elle devra satisfaire les intérêts de tous et faire consensus, ou du moins obtenir l'aval du plus grand nombre. Bien que la question soit débattue depuis une décennie, on n'a pas encore envisagé un compromis par la voie de la négociation. Un processus de négociation, s'il était mené en faisant preuve de souplesse politique et de créativité diplomatique,

pourrait aboutir à un accord tenant compte des intérêts de tous les États Membres et de toutes les régions. Cette volonté générale de trouver une solution négociée et approuvée est apparue clairement lors du dîner-débat organisé le 20 septembre par le Président pakistanais et le Premier Ministre italien. Nous comptons sur vous, Madame la Présidente, pour nous amener à entamer des négociations en vue d'aboutir à une solution acceptable de la réforme globale du Conseil de sécurité.

La tâche consistant à introduire des réformes dans la gestion et le Secrétariat de l'ONU et à réexaminer les anciens mandats s'est avérée considérable. J'ai eu l'honneur de codiriger cet effort, d'abord avec mon ancien collègue canadien, et maintenant avec l'Ambassadeur d'Irlande David Cooney.

Le réexamen des mandats a permis de rassembler beaucoup d'informations sur les presque 10 000 mandats approuvés il y a cinq ans par les principaux organes de l'ONU. Cependant, nous n'avons pas été en mesure, à l'Assemblée, d'examiner plus de 400 mandats de cinq ans non renouvelés. Les coprésidents ont indiqué à votre prédécesseur, Madame, que les directives qu'ils avaient distribuées constituaient la meilleure façon de poursuivre cet exercice, lequel sera laborieux et prendra du temps. Il nous faudra décider d'ici à la fin de l'année si et comment le réexamen des mandats devra être effectué.

De la même façon, les réformes du Secrétariat et de la gestion devront être menées objectivement et soigneusement, compte tenu des intérêts de tous les États Membres. L'efficacité et l'efficacités sont souhaitables et attendues par tous. Mais toute tentative d'affaiblir davantage l'autorité financière et budgétaire de l'Assemblée générale rencontrera l'opposition de la majorité des États Membres.

Les résultats et l'efficacité de l'ONU dépendent des facteurs cruciaux suivants : premièrement, la qualité de ses ressources humaines; deuxièmement, les ressources financières fournies à l'appui de ses activités; troisièmement, l'autorité conférée à l'Organisation par les États Membres; et quatrièmement, la volonté politique d'appuyer les programmes et les activités confiées à l'Organisation. Tous les efforts entrepris pour réformer l'ONU doivent veiller à ce que ces éléments indispensables soient mis à la disposition de notre Organisation et de notre nouveau Secrétaire général.

Ceux d'entre nous qui s'emploient à donner un rôle central à l'ONU dans les affaires internationales sont souvent obligés de tempérer leur idéalisme face aux réalités du pouvoir. Néanmoins, cela ne devrait pas ébranler notre conviction que la paix durable et la prospérité pour tous peuvent être assurées lorsque les principes l'emportent sur la puissance. Le monde a besoin d'une ONU qui ne soit pas nécessairement le reflet des réalités dures et inégales du pouvoir. Le monde a besoin d'une ONU qui agisse avec autorité morale et crédibilité. Le monde a besoin d'une ONU qui défende les faibles et ceux qui sont sans défense, et qui soit un moteur d'objectivité, d'équité, d'égalité et de justice dans la gestion des relations internationales.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection et de l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux de la soixante et unième session. Nous vous assurons de notre coopération constructive. Nous remercions le Secrétaire général de sa présentation détaillée des principales réalisations obtenues et difficultés rencontrées par l'Organisation au cours des 12 derniers mois.

Ainsi qu'il ressort du rapport, le Secrétaire général a été à la tête de nombreuses réalisations de l'Organisation tout au long des 10 dernières années. Le Sommet du Millénaire, qui a conduit à l'adoption de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), a été suivi, l'année dernière, par un examen quinquennal et l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005. Les OMD incarnent une conception quantifiable de certains droits socioéconomiques fondamentaux et, en ce sens, ils font progresser le droit au développement. Le partenariat mondial pour le développement, tel qu'énoncé dans la Déclaration du Millénaire et réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005, est essentiellement un engagement pour que le droit au développement devienne une réalité pour tous, et nous devrions parvenir à un accord large pour concrétiser cette promesse.

Le rapport nous rappelle qu'il est impératif de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement, de placer davantage l'accent sur la consolidation de la paix, et d'accorder une attention accrue aux besoins spécifiques de l'Afrique. Sur ce point, je voudrais dire que tant qu'il n'y aura pas une nette réduction de la vulnérabilité du continent africain et des petits États insulaires en développement et une augmentation sensible de leur prospérité, nous ne

pourrions pas nous prévaloir d'un quelconque succès véritable. Nous devons également nous pencher attentivement sur les questions de santé, notamment le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, et sur la nécessité de renforcer l'ONU et d'en faire une Organisation robuste et dynamique, qui réponde aux besoins du temps présent et, par conséquent, aux besoins des pays en développement, qui représentent la majorité des Membres de l'Organisation.

Il convient de rappeler que les réalisations du Sommet mondial de 2005 ont été obtenues grâce à la solidarité des pays en développement. Ce fait reste essentiel dans la mise en œuvre des engagements pris dans le Document final du Sommet, et l'accord intervenu dans le cadre de la suite donnée aux questions de développement est révélateur.

Pour les pays en développement, la question centrale est le développement. La pauvreté et les conflits ne sont pas seulement l'héritage du passé colonial, mais également une conséquence indirecte des politiques structurelles imposées par les institutions financières internationales. Le système international actuel ponctionne les pauvres. Les transferts nets des pays en développement ont continué d'augmenter pour la douzième année consécutive dépassant les 450 milliards de dollars. Si l'on ne s'attaque pas aux problèmes de développement rencontrés par l'immense majorité des Membres de l'ONU, il n'y aura pas de sécurité au plein sens du terme. Le rapport du Secrétaire général fait observer que, depuis le Sommet du Millénaire de 2000, les progrès ont été inégaux et que les niveaux actuels de dénuement restent consternants. Mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement, objectif 8 du Millénaire, reste un impératif catégorique.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne pourront pas être atteints si les pays développés ne consacrent pas comme prévu et dans les délais prescrits, 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement ou sans des financements novateurs, un allègement plus substantiel de la dette, un accès accru aux marchés et l'amélioration de la gouvernance économique internationale. Bien que l'aide publique au développement ait atteint un niveau record de 106 milliards de dollars en 2005, seule une petite fraction de cet accroissement est venue en fait renforcer le financement d'investissements de base dans les pays qui en ont le plus besoin.

Nous nous félicitons de l'accord intervenu pour suivre la réalisation des engagements pris concernant la fourniture de l'aide publique au développement. L'Inde soutient toutes les initiatives à l'appui des pays à faibles revenus, en particulier les pays africains, où le fardeau de la dette limite sérieusement leurs chances d'atteindre les OMD. Il est également fondamental que l'annulation de l'encours de la dette s'accompagne d'une forte hausse de l'aide publique au développement.

S'attaquer aux problèmes systémiques est une nécessité pratique urgente. Comme cela a été réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005 et subséquemment convenu dans le contexte de la suite à donner aux questions de développement en juillet dernier, c'est logiquement l'ONU qui doit orienter la réforme générale des systèmes internationaux financier, monétaire et commercial. Le déficit démocratique au sein du dispositif financier international ne pourra être comblé que par une réforme fondamentale de la structure des quotes-parts. Cette réforme est absolument indispensable à la crédibilité et à la légitimité des institutions financières internationales.

L'ONU devrait encourager de nouvelles mesures efficaces et assorties d'un calendrier précis pour entamer sans délai la deuxième phase de la réforme des quotes-parts du Fonds monétaire international (FMI), prévoyant notamment une révision fondamentale de la formule de calcul et des augmentations des quotes-parts de tous les pays sous-représentés, ainsi que la révision des articles du FMI.

La suspension du cycle de Doha sur les négociations commerciales est une source d'inquiétude. La réalisation des impératifs de développement du Programme de Doha pour le développement, le Cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, est cruciale pour les pays en développement. Le principe fondamental du traitement spécial et différencié reste un impératif catégorique. Les pays développés devront faire preuve de volonté politique si l'on veut sauver les négociations.

Il reste indispensable de donner une direction politique claire à l'Organisation mondiale du commerce, ce qui n'avait pas été possible lors du Sommet mondial de 2005, en dépit du large appui politique. Sur ce point, je voudrais dire que les problèmes des pays en développement, qui sont parfois attribués à une mauvaise libéralisation ou à la

corruption, résultent, en réalité, du fait que les pays développés sont revenus sur les promesses qu'ils avaient faites.

En fait, l'histoire des négociations commerciales n'est qu'une succession de promesses rompues et de scrupules bâillonnés. Lors du cycle d'Uruguay, en échange de l'acceptation par les pays en développement de la baisse des droits de douane et des nouveaux régimes comme l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les pays développés ont entrepris de supprimer progressivement les quotas sur le textile et d'abolir les subventions agricoles. La suppression des quotas sur le textile a pris 10 ans et l'abolition des subventions agricoles, elle, n'a toujours pas eu lieu; ce qui revient en réalité à enterrer purement et simplement la Déclaration de Punta del Este. L'ONU devrait donc redonner un élan au cycle de Doha, si l'on veut rétablir l'équilibre. C'est dans ce contexte que le rôle que peut jouer l'ONU, qui doit rester intransigeante quant à la réforme et au renforcement du Conseil économique et social, question sur laquelle je vais revenir dans quelques instants, devient absolument impérieux.

La primauté du développement sur l'agenda mondial ne deviendra une réalité que si l'ONU prend la direction de l'élaboration de cet ordre du jour économique international. Le problème est la réforme du système des Nations Unies, et la réaffirmation d'une approche menée par l'ONU et orientée vers le développement. Il faut que l'ONU supervise l'ordre du jour économique international et encourage la réforme des institutions économiques internationales, grâce à une Assemblée générale revitalisée et à un Conseil économique et social renforcé, ainsi qu'à un Conseil de sécurité totalement réformé. Ce n'est qu'en restant activement engagés que nous pourrions corriger les déséquilibres et veiller à ce que tous les pays puissent faire entendre leur voix au sein des Nations Unies, à ce que l'ordre du jour économique soit véritablement orienté vers le développement et à ce que les règles soient définies par l'Assemblée générale.

À ce stade, je voudrais dire que dans le cas du Conseil économique et social, le récent livre de Joseph E. Stiglitz, *Un autre monde : contre le fanatisme du marché*, recommande spécifiquement à l'ONU, et en l'occurrence au Conseil économique et social, en tant qu'organe véritablement qualifié, de mener régulièrement un audit des institutions économiques internationales, et d'évaluer régulièrement leurs résultats. En fait, il affirme également que le Conseil

économique et social doit jouer un rôle fondamental et central dans l'élaboration de l'ordre du jour économique international. Les forums pour le développement qui ont été créés dans le cadre du Conseil économique et social peuvent, selon nous, jouer un rôle important à cet égard.

Le Sommet mondial de 2005 a souligné la nécessité de renforcer le Conseil économique et social pour lui permettre de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la coopération internationale pour le développement, ainsi que dans l'amélioration de la cohérence et de la coordination politiques des organismes. Une conclusion rapide des négociations à cet égard est nécessaire, tout comme une démonstration de la volonté politique, pour permettre au Conseil économique et social de s'acquitter de sa tâche, conformément à la Charte, et de contribuer aux efforts de consolidation de la paix dans des pays qui sortent d'un conflit, conformément aux accords conclus au moment de la création de la Commission de consolidation de la paix.

De même, dans le cadre du renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, il est nécessaire d'organiser rapidement des consultations sur la création de groupe de travail ad hoc relatif à la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est la mieux placée pour s'assurer que le candidat proposé au poste de Secrétaire général est sensible aux besoins des pays en développement. Je mentionnerai ici que, à l'instar du Conseil de sécurité, les institutions économiques internationales ont été fondées en 1945 et portent les stigmates de cette époque. Il s'agit véritablement de clubs réservés aux riches et aux puissants, fondés sur les règles du népotisme. Cette affirmation est corroborée par le fait que les pays les plus riches, ou plutôt, qu'un seul pays riche dispose véritablement du droit de veto au Fonds monétaire international (FMI), comme nous avons pu le constater il y a peu lors de la Conférence de Singapour. En fait, un pays puissant peut élire le Président de la Banque mondiale et se partager avec l'Europe occidentale les deux postes les plus importants au FMI. En va-t-il autrement du droit de veto et des nominations au sein du Conseil de sécurité?

Le même mécanisme est à l'œuvre au Conseil de sécurité. Il ne s'agit donc pas d'un hasard ou d'une coïncidence, mais d'une pratique bien établie. L'Assemblée générale n'a pas été en mesure de se

revitaliser au moyen de la résolution 60/286 adoptée cette année, qui, en fait, est restée lettre morte au même titre que la résolution 51/241 adoptée en 1997. Cette situation est une source de préoccupation pour les pays en développement, qui constituent une majorité écrasante, à laquelle l'Organisation devrait prêter une oreille plus attentive. Si les pays en développement ne peuvent se passer de perspectives de gains immédiats – par définition, éphémères –, cette Organisation ne sera plus la leur, et ils devront vraisemblablement se contenter d'une place marginale dans la situation incertaine où, ne cessant de s'adapter à des attentes toujours moindres, cette Assemblée serait elle-même reléguée au rang de simple spectateur.

Cela montre, je le répète, l'importance de revitaliser l'Assemblée générale, de reformer le groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale et de poursuivre la réforme du Conseil économique et social, en ce qui concerne son lien avec la consolidation de la paix dans les pays les plus menacés par les conflits ou qui sortent d'un conflit, ainsi que son rôle central dans la réforme et la responsabilisation des institutions économiques, monétaires et commerciales internationales.

Les événements tragiques qui se sont produits récemment au Liban et l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient ont mis en évidence l'échec patent du Conseil de sécurité, qui, en vertu de la Charte, est le principal organe chargé des questions liées à la paix et à la sécurité. Le premier obstacle au maintien de la paix n'est pas le manque de ressources ni même de personnel, mais le caractère non représentatif du Conseil de sécurité, qui manque de volonté politique pour agir et qui, lorsqu'il se décide à agir, le fait de manière tout à fait inappropriée. Le Conseil de sécurité doit également renforcer sa participation aux opérations de maintien de la paix. Le rapport du Secrétaire général indique qu'une majorité écrasante des soldats participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies provient des pays en développement. Cela illustre de manière alarmante la volonté du Conseil de sécurité de partager la charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce n'est pas un hasard si le rapport du Secrétaire général fait référence au renforcement de la légitimité du Conseil de sécurité et au besoin urgent de le réformer pour garantir sa validité et sa crédibilité. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, sur le fait que le Conseil doit être plus représentatif des

réalités géopolitiques d'aujourd'hui et ses méthodes de travail plus efficaces et transparentes. Il est très largement admis qu'aucune réforme de l'ONU ne serait complète sans la réforme du Conseil de sécurité. Ce dernier doit être non seulement plus représentatif, mais aussi plus efficace, pour remplir de façon satisfaisante les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte.

Le récent débat à l'Assemblée générale, le 20 juillet, sur la réforme du Conseil de sécurité a montré clairement que la dynamique en faveur de la réforme était intacte et que le maintien du statu quo était inacceptable. Les pays en développement restent totalement sous-représentés au Conseil, bien que la plupart des décisions prises en son sein les concernent directement. Ainsi, les pays en développement restent confrontés aux mêmes problèmes systémiques sous-jacents qui les ont rassemblés dans les années 60; en effet, les conditions sont aujourd'hui plus dures à bien des égards. La voix des pays en développement et leur participation accrue sur la scène internationale sont essentielles pour garantir des règles du jeu équitables.

En conséquence, le Conseil de sécurité élargi et restructuré doit impérativement compter des pays en développement au nombre de ses membres permanents et non permanents. Nous menons actuellement, dans un esprit de solidarité, des consultations intensives avec d'autres pays en développement et nous efforçons de lancer une initiative des pays du Sud en faveur d'une réforme de l'Organisation, qui tiendrait compte des aspirations des pays en développement et veillerait à ce que les structures réformées répondent à leurs besoins dans des domaines tels que le développement, la paix et la sécurité, le renforcement du Conseil économique et social, la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme complète du Conseil de sécurité.

Force est de constater que la situation du Liban et la stagnation du processus de paix au Moyen-Orient ont mis en lumière l'inefficacité du Conseil de sécurité. En fait, cela me fait penser à Néron, qui, devant Rome enflammée, jouait de sa lyre. Soit dit en passant, Je ne vise pas le Groupe du consensus. Ce phénomène n'est pas accidentel mais inhérent à la composition du Conseil de sécurité, car certains de ses cinq membres permanents souffrent du même mal, une « vertu » qu'ils ont d'ailleurs en commun avec les tsars russes, les Bourbons de France et les Stuart d'Angleterre, à savoir, une réification du présent ou la conviction que les institutions humaines sont intangibles. Sans un changement radical, nous ne pourrions pas résoudre les grands problèmes auxquels est confrontée

l'Organisation dans ses activités successives, notamment la consolidation de la paix et même – comme nous l'avons vu – la création de la Commission de consolidation de la paix.

Par ailleurs, certains ont également évoqué une solution provisoire. Provisoire en attendant quoi? Certainement pas une solution durable. Il semble que l'intention délibérée soit d'empêcher toute solution durable, d'empêcher une réforme globale et réelle du Conseil de sécurité afin de maintenir le statu quo. En fait, une solution provisoire n'est pas vraiment nécessaire, pour la simple et bonne raison qu'elle existe déjà, et elle est très claire. Compte tenu des exigences politiques actuelles et en vertu des efficaces dispositions de la Charte des Nations Unies, nous pouvons élire des membres non permanents. Nous devons élire des membres non permanents qui seront sensibles aux besoins de la grande majorité des pays en développement, à la détresse des plus vulnérables, des petits, des plus jeunes et des exclus, au sang versé par nos soldats ainsi qu'à la voix des captifs et des innombrables âmes perdues. Ces membres seront les seuls capables d'établir un certain équilibre et de créer un cercle un tant soit peu vertueux au sein du Conseil de sécurité. En conséquence, l'élection de membres non permanents constitue déjà une solution provisoire.

En conséquence, pour avancer, nous avons besoin d'une solution durable, qui sensibiliserait cette Organisation aux besoins des pays en développement. Cette solution passe obligatoirement par une initiative du Sud. Nous savons, par exemple, comment a été imposé le plafond des dépenses : par consensus! Mais comment les propositions très préjudiciables relatives à la gouvernance et à la souplesse ont-elles, en premier lieu, été bloquées? Elles l'ont été par l'action et la solidarité fermes des pays en développement. La leçon est donc très claire : ce n'est que grâce à une initiative organique venant du bas – une initiative du Sud – que nous entreprendrons une véritable réforme de l'ONU, celle qui sert les intérêts du Sud : la réforme du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et la réforme complète du Conseil de sécurité. Cette réforme représente la seule possibilité réelle de changer l'Organisation.

Le rapport du Secrétaire général parle d'un recours accru de l'ONU aux activités de maintien de la paix et de prévention des conflits armés. Cela met en lumière le fait que l'Organisation a besoin de développer des capacités dans le domaine de la consolidation de la paix, pas seulement au service de la

cause du maintien de la paix, ce qui est bien illustré par le cercle vicieux de violences qui continuent de ravager le Moyen-Orient. Cela met aussi en lumière le fait que le processus de règlement des conflits doit aller bien au-delà du rôle limité qui est le sien actuellement et qui consiste à séparer les belligérants.

À cet égard, la Commission de consolidation de la paix représente un effort dont nous nous félicitons. Le fait que nous nous soyons engagés à verser 2 millions de dollars à cet organe montre que nous savons qu'il est indispensable de passer du simple maintien de la paix à la consolidation de la paix. La Commission doit affirmer sa crédibilité. En tant que membre du Comité d'organisation, nous nous sommes engagés à apporter notre contribution dans cette direction.

L'augmentation des besoins en matière de maintien de la paix tels qu'ils sont rapportés par le Secrétaire général fait apparaître de nouveaux défis et de nouvelles exigences, même si les anciens problèmes persistent. Les questions de planification efficace, de cohérence entre les mandats, d'attribution de ressources et d'objectifs visés, et la sûreté et sécurité des soldats de la paix sont d'autres domaines particulièrement préoccupants. Ces questions doivent faire l'objet d'une interaction et d'un dialogue constants entre les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat si l'on veut que le maintien de la paix soit efficace.

L'Inde reste ferme quant à son engagement de promouvoir la paix et la sécurité mondiales. Notre contribution au maintien de la paix de l'ONU fait partie de cet engagement plus large. Nous avons été l'un des fournisseurs de contingents à l'ONU les plus loyaux et nous continuerons de défendre cette tradition. Nous poursuivrons nos travaux avec le Secrétariat et les autres États Membres afin de faire du maintien de la paix l'instrument efficace que nous attendons tous.

Rien ne peut justifier le terrorisme. L'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies est un pas dans la bonne direction dans la mesure où elle reflète la volonté de la communauté internationale de ne plus tolérer les actions des parrains du terrorisme ou de ceux qui délibérément laissent les terroristes se servir de leur territoire en tant qu'abri moral ou matériel. En fait, par terrorisme d'État, nous entendons le parrainage ou la défense des terroristes aux fins de perturber la paix des autres États.

Bien que nous n'ayons pas réussi à respecter le calendrier établi au Sommet mondial de 2005 en vue de conclure une convention mondiale sur le terrorisme international, nous pensons que nous pouvons parvenir à un accord sur un projet de convention. Nous devons maintenant travailler ensemble en vue de finaliser au plus tôt, et d'adopter, une telle convention. Nous pensons qu'une approche possible à la conclusion d'un accord consisterait à trouver une formulation qui n'aurait pas d'incidences sur le statut juridique des entités concernées au regard du droit humanitaire international. Nous sommes disposés à faire des concessions.

Tout en reconnaissant que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement, le Sommet mondial de 2005 a attiré l'attention sur la position centrale du développement. La septième session du Groupe de travail sur le droit au développement, qui a eu lieu à Genève en janvier 2006, a adopté un ensemble de critères afin d'évaluer la réalisation des engagements en vue de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement – objectif 8 du Millénaire pour le développement – sous l'angle du droit au développement. Il a également dit que les politiques des institutions de Bretton Woods devaient être corrigées du fait de leurs déficiences en termes de droit au développement.

Il existe donc un large accord qui permet de surmonter les divergences; il n'y a pas de contradictions fondamentales. Les efforts visant à prendre en compte tous les droits de l'homme – y compris le droit au développement – en renforçant les liens entre les travaux normatifs et opérationnels du système de l'ONU doivent procéder de manière mesurée, prenant en compte les besoins et les exigences spécifiques des États Membres concernés.

Nous nous félicitons de la création du Conseil des droits de l'homme, dont la priorité devrait être la promotion des droits de l'homme grâce à la coopération internationale et un vrai dialogue entre les États Membres, y compris le renforcement des capacités et l'assistance mutuelle. Nous pensons que le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme devrait renforcer son assistance technique aux États Membres dans le domaine des droits de l'homme et améliorer le renforcement des capacités à cet égard s'ils le demandent. C'est dans cet esprit que l'Inde a appuyé le renforcement du Bureau

du Haut Commissaire, y compris une augmentation de ses ressources du budget ordinaire de l'ONU.

Nous convenons qu'il convient de prendre de nouvelles mesures visant à accroître la vitesse de réaction de l'ONU face aux urgences humanitaire et à renforcer son efficacité. L'Inde continuera de jouer un rôle constructif à cet égard, en tenant compte des leçons tirées de ses expériences dans ce domaine. L'Inde a participé activement à la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. La contribution de l'Inde, qui s'élève à 2 millions de dollars, pour le lancement du Fonds en mars 2006 reflète notre solidarité avec les autres pays en développement après les catastrophes. Nous continuerons de rester activement engagés dans le processus visant à améliorer le fonctionnement du Fonds.

Notre Organisation a besoin de se réformer pour tenir compte des changements complexes d'aujourd'hui. Nous saluons les réformes qui ont été mises en œuvre au Secrétariat depuis 1997 et nous nous attendons à des discussions constructives à la soixante et unième session sur les questions importantes telles que la gouvernance et le contrôle. Les objectifs déclarés de ces propositions de réforme ne peuvent être rejetés. Néanmoins, le processus devient souvent aussi important que l'objectif lui-même. Nous voudrions donc souligner qu'il est important que les débats sur ces questions se tiennent d'une manière ouverte, globale et transparente. Nous sommes prêts à aborder ces questions de manière objective.

Quant à la question de la gouvernance, nous insistons sur l'importance des structures existantes en matière de prise de décision administrative et budgétaire à l'ONU, en tenant compte du rôle primordial de l'Assemblée générale et de sa Cinquième Commission. L'amélioration est un processus continu, et nous pouvons discuter des manières de rendre le processus de prise de décisions administratif et budgétaire plus cohérent et efficace dans l'Organisation. Les États Membres ont refusé de modifier le caractère unique et intégré de la Cinquième Commission, ce que certains ont proposé et demeure inacceptable. Nous appuyons fortement le renforcement du rôle de surveillance de l'Assemblée générale, le maintien du caractère intergouvernemental de l'ONU et le respect de l'égalité souveraine de tous les États Membres, s'agissant de la participation des États Membres aux processus de prise de décision.

Nous devons renforcer le contrôle du système de l'ONU en rendant les organes de contrôle indépendants. Nous nous employons à obtenir que le Secrétariat ait une responsabilité accrue envers les États Membres. Nous pensons que l'ONU devrait disposer d'un processus de sélection juste, transparent, réglementé et fondé sur le principe d'une représentation géographique équitable, et qui tienne dûment compte de la parité des sexes. Nous demandons que l'administration de la justice à l'ONU s'appuie sur des garanties de procédure justes, constantes, non discriminatoires et rapides. Nous attendons avec intérêt des réformes globales des politiques d'achats au sein de l'Organisation.

On assiste à une prise de conscience générale de la nécessité d'œuvrer d'urgence à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, l'objectif visant au désarmement nucléaire reste lointain. Nous pensons que la meilleure mesure de non-prolifération est le désarmement universel et que la communauté internationale doit prendre des mesures immédiates pour éliminer la menace du recours aux armes nucléaires. À cette session de l'Assemblée, l'Inde va présenter un document de travail portant sur la question du désarmement nucléaire, sur lequel nous nous réjouissons de travailler avec les autres États Membres. Nous fournirons des commentaires plus détaillés pendant les débats au titre des points respectifs de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses grandes Commissions.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son excellent rapport sur les travaux de l'Organisation (A/61/1 et corr. 1). Ce document représente plus qu'une évaluation interne de la gestion de l'Organisation; c'est en fait un rapport qui reflète l'état du monde et définit la manière dont l'Organisation et ses États Membres peuvent s'attaquer à un ensemble très vaste de problèmes mondiaux. L'Assemblée générale a un rôle central à jouer à cet égard. En conséquence, je voudrais présenter notre conception de la manière dont cet organe devrait, dans les quelques mois à venir, contribuer au succès de l'Organisation.

Alors que la question du développement sous tous ses aspects continue de figurer au rang des préoccupations principales de l'Assemblée générale, l'Assemblée n'a que très peu d'éléments à ajouter à ses travaux passés, y compris le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Nous convenons avec le Secrétaire général que si l'histoire

devait juger 2005 pour ses promesses, 2006 devra être jugé pour sa mise en œuvre. Au lieu d'ajouter des mots nouveaux au répertoire déjà impressionnant d'engagements et de déclarations, la soixante et unième session de l'Assemblée générale devrait définir le cadre de la mise en œuvre et de son évaluation. C'est une tâche très difficile, surtout si l'on tient compte du fait que de nombreuses décisions importantes touchant le programme de développement sont prises en dehors du cadre de l'Assemblée. À cet égard, nous relevons avec une préoccupation particulière la suspension des négociations du Cycle de Doha pour le développement.

S'agissant de la protection de l'environnement et de la cohérence à l'échelle du système dans les domaines du développement, des affaires humanitaires et de l'environnement, nous espérons que la présente session permettra de réaliser des progrès constants et contribuera ainsi à mener à bien des changements structurels, qui seront bénéfiques à long terme. Nous devons trouver les moyens de simplifier et de rationaliser le cadre institutionnel existant, pour permettre un usage plus efficace des ressources, optimiser les synergies et rendre le système plus transparent et plus accessible. Le domaine de la prévention des conflits relève également de la catégorie des thèmes pour lesquels nous avons entendu beaucoup de discours mais attendons toujours des actions réelles. Nous avons récemment reçu le rapport du Secrétaire général en la matière et avons adopté une résolution mémorable sur la prévention des conflits à la cinquante-septième session. C'est pourquoi la présente session devrait se concentrer sur la façon de renforcer les outils dont dispose l'ONU dans ce domaine. Nous félicitons le Département des affaires politiques de ses travaux novateurs en vue d'appuyer plus systématiquement les efforts de médiation. Il s'agit d'une tâche essentielle de cette Organisation, à laquelle l'Assemblée générale doit consacrer plus de ressources financées sur son budget ordinaire.

Le Liechtenstein se félicite de l'adoption récente de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Ce document met en lumière notre détermination à coopérer à la lutte contre le terrorisme et constitue un autre exemple de revitalisation réelle de l'Assemblée générale, qui donnerait lieu à l'adoption de décisions importantes. Nous espérons que les États Membres seront désormais disposés à prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine et à surmonter le désaccord qui persiste sur le projet de convention globale. Les questions en suspens

concernent moins les termes proposés et leur effet juridique que leur interprétation politique. C'est pourquoi seul un effort concerté aux plus hauts niveaux nous rapprochera du succès. En ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération, ainsi que le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre, il est temps de recoller les morceaux et de repartir à zéro. L'esprit de coopération qui a prévalu dans nos efforts visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes de destruction massive devrait également inspirer les négociations multilatérales sur le désarmement. La session précédente a donné lieu à des promesses inégales dans ces domaines, sans parler de mise en œuvre.

Le Liechtenstein est très heureux que l'initiative d'examiner le point inscrit à l'ordre du jour concernant l'état de droit aux niveaux national et international ait reçu un accueil très favorable de la part d'autres États Membres. Ce nouveau point comble une lacune dans l'ordre du jour de l'Assemblée, qui était assez surprenante, compte tenu de l'importance que les États Membres et le Secrétaire général ont accordée à ce thème par le passé. Nous nous attendons à ce que le débat de l'Assemblée sur cette question engendre à long terme une action plus affirmée de l'ONU dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités en vue d'une meilleure intégration du droit international dans le droit interne. En outre, nous nous attendons à ce que cette session continue de renforcer les relations de coopération entre l'ONU et la Cour pénale internationale. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la compréhension mutuelle des rôles respectifs de ces deux organisations, ce qui peut conduire à une synergie. Ces efforts devraient donner des résultats concrets en matière d'enquêtes et de poursuites, notamment sur la question soumise au Procureur par le Conseil de sécurité.

Depuis longtemps, on dit que les droits de l'homme sont entrés dans la sphère de la mise en œuvre, ce qui demeure exact, mais le travail de l'ONU dans ce domaine fait également l'objet d'efforts intensifs de réforme. La présente session nous donne l'occasion de poursuivre le renforcement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'approfondir notre réflexion sur la réforme du système des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme. Les travaux du Conseil des droits de l'homme doivent trouver les bons rapports avec l'Assemblée générale, et nous espérons que cela répondra aux grands espoirs que nous avons tous mis dans ce nouvel organe.

Bien que nous ayons fait beaucoup de progrès dans le domaine humanitaire en 2005, en particulier grâce à la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, de formidables défis persistent. La présente session devra déployer d'intenses efforts pour promouvoir une approche plus équitable de la fourniture de l'aide humanitaire et de la protection des civils. Les progrès dans ce domaine seraient certainement plus faciles à réaliser si l'Assemblée pouvait rationaliser l'examen des points à l'ordre du jour relevant des affaires humanitaires.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, nous notons qu'il existe au moins un consensus minimal; il faut en tirer parti. Bien que nous soyons convaincus que l'initiative que nous avons entreprise avec les autres membres du groupe des cinq petits pays produit des effets positifs, nous pensons que l'Assemblée devrait aussi relancer un débat approfondi sur la question de l'élargissement. Cela ne sera possible que si certaines des positions très arrêtées du passé sont abandonnées en faveur d'une réflexion nouvelle et plus pragmatique. L'expérience du passé a montré que dans ce domaine, la fermeté d'un vrai chef de file est nécessaire, et nous avons hâte de travailler avec vous sur cette question.

Nous devons aborder la réforme de la gestion, l'examen des mandats et d'autres questions administratives ayant trait au Secrétariat en évitant la microgestion et en gardant à l'esprit que cette Organisation n'est plus simplement un centre qui fournit des services de conférence. Il est également nécessaire d'avancer sur la question du financement du Plan-cadre d'équipement.

La revitalisation de l'Assemblée générale est plus qu'une question technique; c'est une question de volonté politique. Néanmoins, l'application des résolutions antérieures sur la revitalisation de l'Assemblée générale exige des connaissances institutionnelles et devrait être coordonnée par un agent de liaison au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale. S'agissant des questions non techniques, il appartient aux États Membres de faire bon usage du temps qui nous est imparti à la soixante et unième session pour présenter des décisions et des résolutions réellement pertinentes. Les thèmes que je viens d'aborder nous donnent plus de moyens qu'il n'en faut pour le faire.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la

Présidente, de l'excellence avec laquelle vous dirigez les débats de cette Assemblée. Je tiens en outre à remercier le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation.

Ma délégation reconnaît qu'en effet, certains progrès ont été réalisés dans l'accomplissement des objectifs du Millénaire. Les annexes au rapport du Secrétaire général indiquent que ces progrès se sont produits dans toutes les régions, mais à des rythmes différents. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Un élan politique plus dynamique est nécessaire pour passer des promesses à l'action, notamment pour mobiliser les ressources de l'aide publique au développement et ouvrir les marchés internationaux pour en faciliter l'accès équitable. En Colombie, comme l'a déclaré le Président Alvaro Uribe il y a une semaine dans cette enceinte :

« La cohésion sociale, le recul de la pauvreté et le renforcement de l'équité sont des aspirations fondamentales pour notre démocratie. En 2002, la pauvreté touchait près de 60 % de la population; en 2005, le pourcentage de pauvres n'était plus que de 49 %. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas dépasser le chiffre de 35 % d'ici à 2010 et pour atteindre l'objectif de 15 % d'ici à 2019... » (A/61/PV.14)

Au cours des quatre prochaines années, nous avons l'intention de couvrir entièrement les besoins dans les domaines de l'éducation de base et de la santé, et de faire des progrès dans les services d'assainissement de base, en élargissant massivement les programmes de logement pour la population rurale et urbaine à faible revenu. Cinq millions de familles pourront bénéficier de ces programmes de microcrédit.

Ces efforts par la Colombie, comme par d'autres pays en développement, sont tributaires d'un climat international propice, ainsi que d'une assistance technique et financière dans certains domaines prioritaires. Il est donc indispensable que la communauté internationale s'engage avec plus de détermination à mettre en œuvre le huitième objectif du Millénaire et tous les buts y afférents. Nous réaffirmons qu'il est très important de créer les conditions nécessaires à la reprise et la conclusion du Cycle de Doha.

La création de la Commission de consolidation de la paix représente une mesure appréciable visant à éviter, entre autres objectifs, que les pays ne retombent dans des conflits. Nous espérons que, grâce au travail

de la Commission, les promesses seront tenues pour ce qui est d'obtenir des résultats plus probants et plus fiables dans ce domaine.

Dans la lutte contre le terrorisme, la Colombie salue les avancées réalisées depuis le Sommet mondial de 2005, qui a condamné fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. La Colombie a pris une part active à l'élaboration de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et nous continuerons à contribuer à son suivi et son application. Nous nous félicitons de la création de l'Équipe de soutien à la lutte antiterroriste, que mentionne le rapport du Secrétaire général, et nous apportons de même notre concours à l'initiative visant à mettre en place une unité de coordination au sein du Secrétariat, qui serait chargée de coordonner une campagne de sensibilisation au sein de la société civile pour lutter contre le terrorisme.

La Colombie souligne qu'il est nécessaire de s'attaquer aux sources de financement du terrorisme, aussi nous nous félicitons de l'appel lancé par la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme à renforcer la coopération dans la lutte contre les infractions susceptibles d'être liées au terrorisme, y compris le trafic de drogues illicites et le trafic illicite d'armes, entre autres manifestations de la criminalité transnationale organisée.

Comme le signale le rapport du Secrétaire général, la prolifération des armes légères reste une menace dans de nombreuses régions du monde. Malheureusement, les résultats de la récente réunion chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action dans ce domaine ont été décourageants. La Colombie continuera d'agir pour l'exécution de ce programme d'action et d'insister sur son importance, aussi nous comptons proposer à nouveau ce sujet au cours de sessions de la Première Commission.

La Colombie apprécie le rôle de l'ONU dans le domaine de l'aide humanitaire et nous reconnaissons que des résultats ont été obtenus ces dernières années, dont la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, en tant que réponse à la nécessité de réagir de façon pertinente à des situations d'urgence qui apparaissent soudainement. La nouvelle approche à la gestion par groupes thématiques doit être étudiée par les États Membres, qui attendent un rapport détaillé au sujet de la proposition du Secrétariat. Quoi

qu'il en soit, les travaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires doivent être régis par les besoins de l'État auquel il apporte sa coopération et doivent toujours bénéficier du consentement de celui-ci.

Pour que l'aide humanitaire soit efficace, elle doit être guidée par les principes directeurs d'impartialité, de neutralité et d'humanité. Des comptes doivent être rendus à tous les États Membres, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale. Dans ce domaine, la Colombie salue particulièrement le travail mené par le Comité international de la Croix-Rouge, et estime que le système des Nations Unies pourrait s'inspirer de certaines de ses pratiques éprouvées et en tirer des leçons significatives.

À cet égard, la Colombie accorde une importance fondamentale à la tenue de consultations pertinentes entre les organismes du système des Nations Unies et les gouvernements des pays où ceux-ci sont présents, afin de veiller à ce que les programmes et actions des Nations Unies dans le domaine humanitaire s'accordent avec les plans et politiques définis au niveau national. Ce même critère doit s'appliquer aux activités de prévention des conflits. Le dialogue et une coopération étroite avec les États assurent la viabilité à long terme de l'aide humanitaire au bénéfice des populations touchées.

Le renforcement des mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies est un objectif en faveur duquel la Colombie s'est pleinement engagée. Mon pays continuera à participer activement aux différents processus de réforme et aura pour but de faire en sorte qu'ils produisent une Organisation plus transparente, plus représentative et plus efficace.

Nous attendons avec intérêt le rapport sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, et nous ne doutons pas qu'il contiendra des recommandations spécifiques permettant de remédier à la fragmentation du système et d'en assurer un meilleur fonctionnement, tout en préservant l'autonomie et l'intégrité de chacun de ses principaux éléments, à savoir l'environnement, l'aide humanitaire et le développement. Il faudra mettre particulièrement l'accent sur la capacité de l'Organisation à favoriser la réalisation du programme de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans la section sur les grands partenaires mondiaux, le Secrétaire général souligne l'importance

de la société civile au niveau international. En Colombie, la société civile participe activement aux différents processus et débats en cours, et tous les points de vue sont assurés d'avoir voix au chapitre dans un cadre de représentativité large et démocratique. C'est pourquoi nous sommes également favorables à la participation de la société civile en tant que complément et appui aux processus de l'ONU, conformément aux procédures et conditions établies par le Conseil économique et social.

Pour terminer, je voudrais faire part au Secrétaire général de la reconnaissance du Gouvernement colombien pour le travail qu'il a accompli. Celui-ci n'a guère été facile. Les nombreuses réalisations obtenues au cours de son mandat constituent un héritage important qui nous aidera à relever les nombreux défis auxquels nous restons confrontés.

M. Choisure (Mongolie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, au cours de cette séance plénière, l'occasion nous est donnée d'examiner le dixième rapport annuel du Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur l'activité de l'Organisation (A/61/1 et Corr.1). Je voudrais à mon tour rendre hommage à Kofi Annan pour son esprit visionnaire, son courage, sa force, et pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour transformer l'Organisation des Nations Unies et la préparer au XXI^e siècle. Sous sa conduite avisée, nous avons beaucoup progressé dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de sa feuille de route, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Alors que nous faisons de l'ONU un prestataire de services véritablement mondial, nous devons faire le maximum pour relever les défis d'un monde en pleine mutation. Ma délégation remercie le Secrétaire général d'avoir organisé son rapport autour de quatre domaines fondamentaux qui correspondent au contenu du Document final du Sommet mondial de 2005, plus un cinquième chapitre sur « Les grands partenaires mondiaux ».

La Mongolie attache beaucoup d'importance au pilier développement du système des Nations Unies. Au cours du débat général, le Premier Ministre de mon pays a évoqué les efforts que nous menons sur le plan national et les mesures que nous avons prises en vue d'une mise en œuvre plus complète de nos engagements au titre de la Déclaration du Millénaire et du Document final du Sommet mondial de 2005.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance à l'équipe de pays des Nations Unies en Mongolie pour son rôle de partenaire dans nos démarches visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'année prochaine nous allons lancer l'application du nouveau Plan-cadre quinquennal des Nations Unies pour l'aide au développement, qui a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultations très étroites, sur la base du plan d'action socioéconomique du Gouvernement mongol, centré sur la réalisation des OMD.

Nous appuyons la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport, consistant à définir de nouvelles cibles relevant des objectifs 1 et 5. Le plein-emploi et la possibilité pour l'ensemble de la population de trouver un travail productif sont des cibles prioritaires pour mon gouvernement.

Le rôle de l'ONU s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationale s'est considérablement accru durant l'année écoulée. Que ce soit dans le cas de la crise au Liban, des essais de missiles en République populaire démocratique de Corée ou de la question du programme nucléaire iranien, la communauté internationale a toujours compté sur l'ONU pour trouver une solution.

Ces 10 dernières années, les activités des Nations Unies en matière d'établissement, de maintien et de consolidation de la paix ont évolué au point d'atteindre une dimension véritablement mondiale. Il est également encourageant de noter que ces activités sont généralement entreprises par les Casques bleus originaires de pays en développement dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La Mongolie prend elle aussi une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette année, 250 Casques bleus mongols ont, pour la première fois, participé à une opération de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Bien que la Mongolie ne soit que depuis peu dans la partie, elle se classait en mai dernier au 39^e rang des États Membres fournisseurs de contingents, qui sont 109 au total.

Alors que les opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies gagnent en efficacité, en performance et en complexité, nous faisons de notre mieux pour fournir du personnel militaire mais aussi d'autres catégories de professionnels utiles à la conduite des opérations.

Nous remercions le Secrétaire général et le Conseil consultatif d'avoir récemment donné le feu vert au financement du projet concernant la Mongolie par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Ce projet concourra à la mise en œuvre nationale de l'objectif 9 du Millénaire pour le développement, qui concerne la promotion des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Une gouvernance saine et démocratique étant primordiale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous sommes fermement convaincus qu'il serait très utile d'intégrer ce neuvième OMD au nombre des objectifs cibles à atteindre au niveau mondial. Les mesures prises par la Mongolie au titre du neuvième OMD poursuivent des objectifs connexes, comme le respect des droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la tolérance zéro à l'égard de la corruption. Nous avons récemment apporté notre modeste contribution au Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

En signalant dans son rapport que la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies réunit 120 pays soucieux de faire avancer la cause de la démocratie, le Secrétaire général atteste le travail accompli ces trois dernières années par la Mongolie à la présidence de la Cinquième Conférence. La Mongolie continuera de promouvoir les valeurs démocratiques sur la scène internationale en participant activement aux travaux de la Communauté des démocraties et d'autres instances. Mon pays fera rapport de ses activités et transmettra la présidence de la Conférence au Qatar, qui accueillera et dirigera la sixième édition dans moins d'un mois.

La soixantième session de l'Assemblée générale restera dans les annales comme celle qui aura vu la création de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme et du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ainsi que l'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Jan Eliasson, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la session.

Les rapports du Secrétaire général « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes », de 1997; « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », de 2002; « Dans une liberté plus grande » de 2005; et « Investir dans l'ONU », de 2006 ont joué un rôle crucial dans le processus de renforcement de

l'Organisation. Le vaste train de réformes qu'il a présentées dans ces rapports a aidé l'ONU et le Secrétariat à se préparer aux exigences et aux nouveaux défis du XXI^e siècle. Il y a lieu de se féliciter de la réalisation, ou tout au moins de la mise en chantier, de l'essentiel des réformes administratives et organisationnelles, qui sont du ressort du Secrétaire général. Ma délégation ne doute pas que le prochain Secrétaire général fera progresser la réforme de l'ONU.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 a mis en relief la nécessité d'assurer dans les pays une présence réelle, efficace, cohérente, coordonnée et plus constructive de l'ONU. La Mongolie est très intéressée par l'idée d'y parvenir au moyen d'initiatives originales du type « une ONU, un programme et une équipe ». À cet égard, nous attendons avec grand intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la manière de renforcer la cohésion du système dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement.

S'agissant du renforcement de l'ONU, nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les voix de la société civile et du secteur privé soient entendues, de par leur statut de partie prenante responsable. À condition de bien orienter leurs efforts, ils sont en mesure de constituer un atout précieux pour la conduite de nos travaux et de concourir à rendre le monde plus sûr, plus prospère et plus juste.

La Mongolie est favorable au resserrement et à l'institutionnalisation des liens entre l'ONU et les organisations régionales. Elle s'évertue à jouer un rôle plus étendu et plus dynamique au sein des organisations régionales comme le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Dialogue pour la coopération en Asie. En outre, nous avons entrepris de nouer des relations avec la structure régionale européenne et sommes récemment devenus le cinquième partenaire asiatique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Je voudrais par ailleurs remercier les États Membres qui ont soutenu notre participation à la Réunion Asie-Europe de cette année. Nous espérons qu'avec le concours des pays de la région, nous adhérons l'an prochain à l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, exauçant ainsi un vœu de longue date.

La Mongolie ne peut que s'inquiéter des incertitudes qui règnent en Asie du Nord-Est en matière de sécurité. La sous-région est dépourvue des moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la stabilité au niveau gouvernemental. Il est probablement temps d'envisager l'amorce d'un dialogue, pour commencer sous la forme d'un échange de vues franc au sein de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je ferai remarquer qu'il est ressorti du débat général auquel ont participé nos chefs d'État et de gouvernement qu'un partenariat mondial était plus que jamais nécessaire. Ce n'est qu'au moyen d'un partenariat mondial sur le développement, la sécurité et les droits de l'homme que l'on pourra atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, mettre en œuvre le Document final du Sommet mondial de 2005 et conduire avec succès les nobles activités de l'Organisation.

La Mongolie fait tout son possible pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités et elle compte sur ses partenaires internationaux pour agir de même.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance pour débattre du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/61/1). La soixantième session de l'Assemblée générale a coïncidé avec la première année de la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005. Des progrès ont été enregistrés, avec la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix ainsi qu'avec la poursuite des réformes du Secrétariat et de la gestion.

La seule tâche à l'ordre du jour qui reste inachevée est la réforme du Conseil de sécurité. Madame la Présidente, il est essentiel que, sous votre judicieuse direction, nous avançons sur tous les points convenus par nos dirigeants à la soixantième session, et énoncés dans le Document final.

Le Secrétaire général a affirmé à maintes reprises que la réforme de l'ONU ne saurait être complète sans la réforme du Conseil de sécurité. Le Japon est résolu à rester à la tête de ces efforts durant la présente session. Ce dont les États Membres ont maintenant besoin, c'est d'une nouvelle proposition, à la fois originale et convaincante, qui permette de statuer sur la réforme du Conseil pendant cette session de l'Assemblée générale.

Depuis son adhésion à l'ONU il y a 50 ans, le Japon s'est acquitté de ses devoirs d'État Membre d'une manière exemplaire, s'agissant notamment du versement de ses contributions. Néanmoins, le Japon est fermement convaincu que l'ONU a besoin d'un nouveau barème des quotes-parts, plus équitable et plus juste, qui prenne dûment en compte le statut et les responsabilités de chaque État Membre. Le Japon œuvrera avec les autres États Membres à établir ce nouveau barème, qui apportera la stabilité financière à l'Organisation.

Au cours des dernières années, le Japon s'est fait l'avocat de la sécurité humaine en tant que concept qui met l'accent sur l'importance de protéger les êtres humains des menaces qui pèsent sur leur vie et leur dignité, ainsi que sur la valeur de leur autonomisation. Avec d'autres pays intéressés, nous promouvons la sécurité humaine et la démarche fondée sur celle-ci pendant cette session de l'Assemblée générale. Il est maintenant généralement reconnu que la paix, le développement et les droits de l'homme sont liés et se complètent. Nous attendons beaucoup du Conseil des droits de l'homme récemment créé et comptons sur lui pour ouvrir une nouvelle page dans la promotion du respect des droits de l'homme; en tant que membre, le Japon jouera un rôle constructif dans les activités du Conseil à cette fin.

Le Japon est également attaché à appliquer les accords soulignés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et continue de déployer des efforts pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous présenterons avec les pays partageant nos vues un projet de résolution sur la création d'une Année internationale de l'assainissement afin de promouvoir le progrès dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Nous nous sommes également attachés à réaliser des réformes visant à doter le système en matière de développement de l'Organisation des Nations Unies des capacités lui permettant de fournir des services plus efficaces aux personnes et aux communautés qui sont les derniers bénéficiaires du système. Nous considérons que les propositions du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies nous donneront des conseils importants à cet égard.

Notre tâche commune pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale est de continuer nos efforts sincères de concrétisation des décisions en matière de réforme prises au Sommet mondial de 2005.

Soyez assurée, Madame la Présidente, que vous pouvez compter sur le soutien actif du Japon pendant que nous poursuivons nos travaux pour une Organisation des Nations Unies plus efficiente et plus efficace.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) :

Au nom de la délégation cubaine, je souhaiterais vous féliciter à nouveau, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection et vous assurer de notre soutien. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport annuel (A/61/1), le dixième et dernier de son mandat. Ce document constitue une base de référence très utile pour que nous puissions avoir un échange franc et ouvert sur l'activité présente et les perspectives de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus qu'il faut, aujourd'hui plus que jamais auparavant, prendre la défense de l'Organisation des Nations Unies. Nous défendons tant la nécessité de son existence que celle de sa réforme en profondeur et de sa démocratisation, mais cela doit se faire dans le respect de la Charte et non pas en la réécrivant ou en déformant ses buts et principes. Le défi que nous affrontons est celui de réformer l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle serve les intérêts de tous les pays de manière égale. Nous ne pouvons permettre que la réforme sombre médiocrement dans un processus bureaucratique se bornant à adapter le peu qu'il reste de l'Organisation aux intérêts et aux caprices de quelques pays riches et puissants. Il faut rétablir la primauté, la validité absolue et l'inviolabilité de la Charte qui n'est pas une source du droit parmi d'autres mais la pierre d'angle de cette Organisation et de l'ordre international précaire qui prévaut encore actuellement.

À l'ordre international présent, injuste et profondément inéquitable ne peut succéder un ordre plus déficient, axé sur une réinterprétation unilatérale de la Charte et du droit international. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général qu'il importe de renforcer l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits. L'histoire nous montre éloquemment que la paix ne peut s'imposer ni par la force ni par la guerre et que les opérations militaires n'aboutissent pas à des solutions durables. L'histoire nous a également enseigné que l'on ne pouvait prétendre réaliser des progrès dans l'application d'une stratégie efficace de prévention des conflits si l'on ne prenait pas de mesures pour lutter contre la pauvreté, le sous-développement et les inégalités économiques et sociales.

La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) nous a engagés à œuvrer à la réalisation d'objectifs modestes et minimes mais, il n'empêche que, plus de cinq ans après son adoption, la réalisation de ces objectifs est très loin de s'être concrétisée. On ne peut déguiser la réalité en jonglant avec les chiffres. Les problèmes économiques et sociaux aigus du monde, en particulier des pays en développement, continuent d'augmenter de manière alarmante.

Chaque année, 11 millions d'enfants meurent avant leur premier anniversaire et 19 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies évitables et de malnutrition. Trois cent vingt-cinq autres millions d'enfants ne sont pas inscrits à l'école, alors que chaque année plus d'un billion de dollars sont affectés à la publicité commerciale. Le nombre des victimes de la faim a déjà atteint les 852 millions alors que chaque année les pays développés dépensent 17 milliards de dollars en aliments pour animaux domestiques. Si l'on ne remédie pas aux conditions de sous-développement et de pauvreté dans lesquelles vivent les quatre cinquièmes de l'humanité, si l'on ne sort pas de la pauvreté extrême 1,1 milliard de personnes, si l'on ne soigne pas les 39 millions de personnes atteints du sida, si l'on n'alphabétise pas 900 millions de personnes, il n'y aura pas de développement durable et les conflits se poursuivront. Si l'on ne s'attaque pas dûment aux conséquences négatives de l'imposition d'un modèle néolibéral dans un monde à l'ère de la mondialisation et que le fossé entre les pays pauvres et les pays riches continue de s'élargir, les crises et les conflits atteindront inévitablement un paroxysme.

Bien que le rapport n'en parle pas, la réalité est que pour chaque dollar d'aide publique au développement, nos pays paient six dollars pour le service d'une dette que nous avons déjà remboursée plusieurs fois mais qui ne cesse de se multiplier. La dette extérieure qui a atteint l'année dernière le chiffre record de 2,8 trillions doit être éliminée. En outre, il faut honorer la promesse de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement. Il faut mettre fin au monopole de la propriété intellectuelle pour les médicaments indispensables à la vie. Malheureusement, il semblerait que le monde industrialisé n'ait pas pris conscience de cela et l'absence de volonté politique a toujours cours. L'échec du Cycle de négociations de Doha pour le développement en est un exemple flagrant.

Espérons que l'ordre international injuste, intolérable et tyrannique que subissent les pays du Sud

pourra être restauré dans le cadre des négociations menées dans l'une des salles de conférence de cet édifice. Mais ne nous berçons pas d'illusions. De fait, nous avons fait suffisamment l'expérience dans cette salle d'accords non tenus, de promesses vides et d'espoirs déçus. Le système économique international actuel est, outre le fait d'être profondément injuste, absolument intolérable. Un système économique qui détruit l'environnement ne peut durer. Le rapport du Secrétaire général offre un chiffre particulièrement préoccupant : 60 % des écosystèmes mondiaux se dégradent ou sont exploités de manière non viable. La réserve en eau potable est aujourd'hui à 60 % de son niveau de 1970 et il y a aujourd'hui 2,3 milliards d'êtres humains de plus qu'alors. Il en est de même pour les forêts. La dégradation de l'environnement associée à la consommation irrationnelle des pays industrialisés nous prépare aux riches comme aux pauvres la même destinée.

En dépit de la fin proclamée de la guerre froide, les dépenses militaires sont à la hausse. Il reste encore environ 33 000 armes nucléaires dans le monde, dont plus de 13 000 sont utilisables immédiatement et ont la capacité de détruire plusieurs fois la planète.

Avec seulement 10 % des plus d'un trillion de dollars consacrés aux dépenses militaires, les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être atteints. Cuba propose une nouvelle fois d'allouer au moins la moitié de ses dépenses militaires actuelles au développement économique et social, par l'intermédiaire d'un fonds géré par les Nations Unies.

Comme nous le voyons dans le rapport du Secrétaire général, plus de 70 % du budget annuel de l'ONU, qui s'élève à 10 milliards de dollars, sont actuellement affectés aux opérations de maintien de la paix. Il y a juste 10 ans, seulement 50 % d'un budget qui n'atteignait pas la moitié de celui d'aujourd'hui étaient consacrés au maintien de la paix.

Le déploiement d'opérations de maintien de la paix ne doit pas nous dispenser d'analyser et d'éliminer les causes profondes des conflits. Autrement, nous ne serons pas en mesure de rompre le cercle vicieux des conflits et des opérations qui se multiplient, avec le coût humain et matériel considérable que cela suppose.

Dans les quelques mois à venir, nous étudierons un nouvel ensemble de propositions du Secrétaire général au sujet de la réforme; Cuba prendra une part active au processus. Sachez avant tout que nous

n'endosserons aucune proposition qui serait contraire aux mandats confiés par l'Assemblée générale et d'autres organes.

Nous attirons l'attention sur le fait que le rapport annuel ne fait pas mention des difficultés rencontrées par le Secrétariat ces dernières années en raison de ressources insuffisantes pour mettre en œuvre ses mandats. Il ne fait pas non plus mention des effets néfastes de la limite imposée aux dépenses.

S'agissant du processus de réexamen des mandats, la position de Cuba sera conforme aux principes approuvés dans le Document final de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui a été organisée avec beaucoup de succès en septembre dernier, à la Havane.

L'Organisation des Nations Unies doit être démocratisée d'urgence. Nous devons renforcer le rôle directeur de l'Assemblée générale, seul organe de l'ONU où les hégémonies n'ont pas leur place, où nous disposons tous du droit de vote et où il n'existe pas de droit de veto, obsolète et injuste. On ne peut pas vraiment parler de réforme tant que l'Assemblée générale n'exerce pas pleinement les pouvoirs que lui confère la Charte, y compris ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité doit être libéré du discrédit et des doutes qui le handicapent aujourd'hui à juste titre. Il doit devenir un organe véritablement représentatif et démocratique, où le tiers monde sera dûment représenté, et renoncer au veto et autres pratiques antidémocratiques. Il doit aussi devenir un organe transparent, et je me réfère aux séances secrètes et aux décisions prises en coulisses par quelques-uns avant d'être imposées à tous. Malheureusement, nous le disons sans détour : la réforme du Conseil de sécurité semble aujourd'hui aussi improbable qu'elle l'était au début.

Les fonctions et prérogatives que la Charte confie respectivement à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social doivent être respectées. Nous devons mettre un terme à l'ingérence croissante du Conseil de sécurité dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence. En ce qui concerne la cohérence à l'échelle du système, nous appuyons une coordination et une cohérence plus grandes entre les organes, de manière à éviter les doublons et les chevauchements qui ne sont pas nécessaires et d'optimiser ainsi leur efficacité, sans que cela suppose nécessairement d'établir des cadres

communs de gestion ou de programmation sur le terrain.

Nous sommes opposés à l'idée d'une fusion éventuelle entre les fonds et les programmes. Nous estimons nécessaire de préserver le caractère distinct des deux identités. Les fonds et programmes doivent répondre avant tout aux priorités de développement nationales et respecter les mandats qui leur ont été confiés par les États Membres.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale, le 8 septembre, de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Nous espérons que cette Stratégie guidera désormais nos actions contre ce fléau dans un esprit de coopération.

Nous reconnaissons avec le Secrétaire général combien les Nations Unies peuvent être utiles pour appuyer les efforts de tous les pays en vue de renforcer et de consolider la démocratie, mais cela ne peut être fait que sur la base d'un respect absolu des principes et buts de la Charte et du droit international. Le fait qu'il existe des éléments communs aux différentes formes de démocratie ne saurait justifier les tentatives de certains qui visent à favoriser des mouvements et organisations antidémocratiques à caractère radical pour imposer de nouveaux instruments de domination.

La manipulation des droits de l'homme à des fins politiques, la sélectivité, la partialité et l'application de deux poids, deux mesures dans l'imposition de modèles sectaires, doivent cesser. Nous avons le devoir impérieux de protéger et de promouvoir l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, compte tenu des tentatives de certains de mutiler, réécrire et réinterpréter ces droits et ces libertés, pour les adapter à l'ordre unipolaire et aux intérêts hégémoniques de quelques-uns.

En conséquence, au sein du Conseil des droits de l'homme et d'autres instances intergouvernementales, nous allons étudier soigneusement les différentes propositions qui ont trait à la réforme des mécanismes en faveur des droits de l'homme, notamment le plan d'action du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et l'initiative Décision 2 du Secrétaire général, afin de leur donner les moyens de résister aux manipulations politiques et de préserver l'objectivité, l'impartialité, la non-sélectivité et l'universalité des droits de l'homme.

Je terminerai, Madame la Présidente, sur une note d'espoir et d'optimisme. Des défis très importants nous attendent, mais si nous travaillons ensemble, nous

chances de progresser sont infinies. Les Nations Unies ont besoin de nous et nous avons besoin des Nations Unies. Comme le Secrétaire général l'a écrit dans son rapport,

« Il est vital, aux yeux de tous [les peuples du] monde, que l'Organisation [des Nations Unies] réponde plus efficacement à la volonté collective de ses membres. » (A/61/1, par. 160)

M. Liu Zhenmin (Chine) (parle en chinois) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général, M. Annan, de son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui donne une vue d'ensemble de l'activité de l'ONU durant l'année passée et présente un certain nombre de vues et de recommandations sur les manières de relever les défis d'aujourd'hui. Comme ce rapport sur l'activité de l'Organisation est le dernier avant l'expiration du mandat du Secrétaire général Annan, il évalue également les grandes évolutions de l'activité de l'ONU au cours des 10 dernières années. Je saisis cette occasion pour féliciter et remercier le Secrétaire général Annan de ses efforts assidus et de son action remarquable.

Dans cette déclaration, je me concentrerai sur trois points relatifs au débat général qui a récemment pris fin.

S'agissant tout d'abord de la réforme de l'ONU et de la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial, l'Organisation a subi un important processus de réforme. Des efforts sont actuellement déployés au niveau national pour honorer les engagements pris dans ce Document. Comme l'affirme le rapport du Secrétaire général,

« Si l'histoire retient 2005 comme l'année des promesses, elle jugera 2006 sur ce qui aura été entrepris pour les tenir. » (A/61/1, par. 27)

Divers résultats ont été obtenus l'an dernier : la création de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme et du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires; les efforts entrepris pour revitaliser l'Assemblée générale; et l'adoption d'une résolution sur une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Tout cela témoigne de l'engagement des États Membres en faveur d'un large consensus et de l'unité dans le processus de réforme afin de relever des défis de plus en plus nombreux.

La Chine a toujours appuyé les réformes de l'ONU qui s'avèrent nécessaires pour renforcer le rôle

de l'Organisation en cette ère nouvelle. La réforme devrait permettre de préserver les buts et principes de la Charte et de promouvoir l'unité et la coopération entre les États Membres ainsi que l'intérêt général d'ensemble de tous les Membres de l'ONU. La réforme de l'ONU devrait progresser régulièrement sur tous les fronts et donner des résultats dans tous les domaines, en particulier celui du développement.

Il est clair que les pays en développement espèrent que les réformes de l'ONU permettront d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Les réformes dans ce domaine influenceront l'avenir des Nations Unies. La Chine estime donc que l'effort de réforme devrait maintenant s'axer sur le développement, de manière à répondre pleinement aux préoccupations des pays en développement et à encourager la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Tous les États Membres doivent tendre vers le consensus sur les questions qui nous occupent, grâce à la consultation et à une approche démocratique. Ils devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils abordent des questions importantes qui sont controversées, et éviter toute action de force qui ne conduirait qu'à de plus grandes divisions et saboterait les réalisations de la réforme obtenues de haute lutte. La réforme est un processus à long terme. Nous espérons que toutes les parties honoreront les engagements pris dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et mèneront le processus de réforme dans la bonne direction.

Deuxièmement, pour ce qui est de la paix et de la sécurité, la paix, le développement et la coopération sont devenus la préoccupation principale de notre temps. Toutefois, plusieurs événements récents ont montré que le monde était loin d'être pacifique. Des conflits régionaux éclatent souvent et les problèmes liés à certains foyers de tension régionaux se multiplient. Les efforts de paix déployés par les Nations Unies ont obtenu des succès remarquables au Burundi et en Sierra Leone, et les opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo et au Libéria ont également permis des résultats positifs. Des efforts de médiation sur les questions de Chypre et du Kosovo, en Serbie, ont actuellement lieu. Toutefois, la question nucléaire iranienne, la question nucléaire dans la péninsule coréenne et le conflit israélo-libanais au Moyen-Orient ont rapidement monopolisé l'attention, mettant à l'épreuve l'unité et la force des Nations Unies et de la communauté

internationale. La Chine pense que, comme toujours, il est impératif de régler ces différends par des voies pacifiques grâce à la négociation, à la consultation et à d'autres démarches diplomatiques, conformément aux buts et principes de la Charte.

Le processus de paix au Moyen-Orient est dans une impasse et suscite une grande inquiétude. Les questions israélo-palestinienne, israélo-libanaise, libano-syrienne et iraquienne sont toutes liées entre elles et menacent toutes la paix et la sécurité mondiales ainsi que le rôle et l'autorité des Nations Unies. L'ONU doit agir. Dans la mesure où la question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient, le processus de paix doit être relancé, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du principe « terre contre paix », afin de parvenir, dès que possible, à un règlement global de la question du Moyen-Orient, y compris la question israélo-palestinienne, et de donner aux parties concernées la possibilité de coexister en harmonie et durablement en paix dans la région.

La question du Darfour au Soudan présente de nombreux éléments complexes. La communauté internationale doit avoir une attitude responsable. L'Accord de paix pour le Darfour offre une occasion sans précédent, dont la communauté internationale devrait tirer parti pour encourager le retour de la paix et de la stabilité au Darfour. Il faut impérativement exhorter les parties intéressées à ratifier et à mettre en œuvre rapidement l'Accord de paix. La Chine est d'accord pour que soit transférée à l'ONU la Mission de l'Union africaine au Soudan dans la région du Darfour, mais estime que pour garantir le succès de cette opération de maintien de la paix, il faut obtenir le consentement préalable du Gouvernement soudanais.

Les domaines du contrôle international des armements, du désarmement et de la non-prolifération présentent à la fois des possibilités et des difficultés. Compte tenu des circonstances nouvelles, la communauté internationale devrait adopter un nouveau concept de sécurité, plaider en faveur du multilatéralisme et aborder les nouveaux défis à la sécurité sous l'angle de la coopération multilatérale. La Chine est favorable au maintien du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous sommes contre la prolifération des armes nucléaires. Dans le même temps, les droits légitimes des pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être pleinement respectés, pourvu qu'ils honorent

pleinement leurs obligations internationales pertinentes.

L'Assemblée générale a récemment lancé la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), envoyant ainsi au monde entier le signal politique fort et positif que l'ONU est unie et active sur la question de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, la multiplication des attentats terroristes demeure un formidable défi posé à la communauté internationale. La lutte contre le terrorisme reste une entreprise ardue et de longue haleine. L'ONU devrait jouer un rôle majeur dans ce domaine. La Stratégie antiterroriste mondiale devrait être une stratégie dynamique, qui doit être perfectionnée et affinée selon l'évolution de la situation.

Troisièmement, en ce qui concerne le développement, les dirigeants mondiaux ont, dans la Déclaration du Millénaire de 2000, présenté une nouvelle vision, courageuse et ouverte, du développement humain. Le Sommet mondial de l'année dernière a été l'occasion de prendre des engagements importants dans le cadre d'un programme mondial de développement et d'un partenariat mondial pour le développement. Toutefois, les progrès accomplis dans la mise en œuvre ne sont pas à la hauteur des attentes, et l'humanité est toujours en proie à des problèmes tels que la misère, le déséquilibre du développement entre le Nord et le Sud, la propagation du VIH/sida et la dégradation de l'environnement.

La communauté internationale, et notamment les pays développés, devrait accroître ses aides, promouvoir le commerce international, les transferts de technologie et les investissements, accorder un plus grand allègement de la dette et une plus grande assistance aux pays en développement, et respecter le fait que ces pays doivent être maîtres des questions relatives à leur propre développement. L'ONU devrait jouer un plus grand rôle en matière de développement et créer les conditions permettant aux pays en développement, et en particulier ceux qui ont des besoins spécifiques, de profiter des possibilités qui s'offrent à eux.

Les négociations du cycle de Doha sont dans l'impasse, ce qui est hautement préjudiciable à la croissance régulière de l'économie mondiale et à l'expansion ordonnée du commerce international. Les négociations devraient reprendre le plus rapidement possible. Les grands pays développés devraient faire

preuve de volonté politique et militer en faveur de la reprise des pourparlers dans un esprit plus souple. Le cycle de Doha est un cycle consacré au développement, et il devrait donc faire la part belle au thème du développement et garantir un traitement spécial et différencié aux pays en développement, de sorte qu'ils puissent pleinement tirer parti du système de commerce multilatéral et atteindre ainsi leurs objectifs de développement.

L'ONU élira prochainement un nouvel administrateur en chef. Le Chine appuie fermement la position selon laquelle le prochain Secrétaire général doit venir de l'Asie. Nous sommes persuadés que l'Asie est capable de présenter un candidat compétent qui réponde aux plus hautes exigences et soit acceptable pour tous.

La Chine est disposée à participer aux prochaines négociations sur le barème des quotes-parts dans un esprit constructif, en se fondant sur le principe de la capacité de paiement. Nous espérons qu'une méthodologie équitable et raisonnable sera trouvée à l'issue de consultations approfondies.

Il existe déjà un large consensus sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et d'accroître le rôle des Nations Unies. C'est également la démarche adoptée par la communauté internationale pour faire face efficacement aux défis actuels.

L'Organisation des Nations Unies a connu plus de 60 années d'épreuves et de tribulations. Son rôle important dans différents domaines n'est plus à démontrer. À l'avenir, ce n'est qu'au prix d'efforts collectifs que nous pourrions préserver le dispositif multilatéral, fondé sur l'ONU, améliorer le rôle de chef de file de l'Organisation dans les relations internationales et consolider sa capacité de faire face à tous types de défis et menaces.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*): Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général, non seulement de son rapport mais aussi de sa contribution remarquable à la communauté internationale depuis 10 ans, et notamment en faveur des plus faibles et des plus démunis, qui ont besoin de l'appui de cette Organisation internationale.

En ce qui concerne le développement, la Déclaration du Millénaire fixe des objectifs. Il est important d'avoir des objectifs et des points de référence, mais la mise en œuvre et les résultats priment avant tout. Je me félicite de ce que les priorités

aient changé et que l'ONU, en tant que véritable fournisseur de service international – comme la décrit le Secrétaire général – soit un acteur incontournable. Toutefois, les progrès dans la réalisation de nos objectifs dépendent de l'engagement des États et, au-delà, de la société civile.

Le Secrétaire général peut être satisfait de ce qu'une nouvelle volonté se manifeste pour améliorer le sort des pauvres et de ceux qui souffrent. Il peut également se féliciter des partenariats établis entre les organismes internationaux, les États, les entreprises et la communauté, qui s'attaquent à ces problèmes. Il devrait également se féliciter de ce que l'accent ait été mis sur les bienfaits durables à plus long terme. De nouvelles institutions, telles que la Commission de consolidation de la paix, peuvent également contribuer à la réalisation de ces objectifs.

L'instauration et la consolidation de la paix ont progressé rapidement durant le mandat du Secrétaire général – et je m'en félicite –, mais, comme nous le savons, les succès obtenus seront bientôt réduits à néant s'ils ne sont pas étayés par le renforcement de l'État, une croissance économique, l'amélioration du niveau de vie des peuples qui souffrent et le respect des droits de l'homme.

Il se pourrait que la mondialisation soit le phénomène de notre époque; elle a d'ailleurs particulièrement marqué le mandat du Secrétaire général. Celui-ci a noté l'ironie de la situation : l'ONU a été fondée pour faciliter les relations entre les États, mais, alors que tant d'autres acteurs sont venus se joindre à eux sur la scène internationale, la mission de l'ONU s'est élargie au lieu de se réduire.

Dans cet environnement international complexe, où les menaces sont à la hauteur des perspectives qui s'ouvrent à nous, la communauté internationale s'est tournée vers l'ONU pour résoudre ses problèmes. Le principe « responsabilité de protéger », qui dépasse le cadre des États, dans les cas où la communauté internationale demande que l'on agisse, constitue une réponse contemporaine à un monde en mutation. Le Secrétaire général nous rappelle à juste titre que

« les États sont là pour servir les êtres humains et doivent se faire les instruments de leur volonté, non l'inverse, » (A/61/1, par. 10)

ou, en d'autres termes, que souveraineté rime avec responsabilité. Le Secrétaire général affirme également que le développement, la sécurité et les droits de

l'homme sont indissolublement liés, et qu'il incombe aux États de garantir ces trois éléments. L'ONU peut aider les États à faire face à leurs responsabilités envers leur peuple. Elle peut fixer des normes, exiger que celles-ci soient respectées et peut également fournir un appui pratique.

Il n'a jamais été aussi difficile, en cette ère de mondialisation, d'atteindre cet objectif. Je me félicite de ce que le Secrétaire général rappelle que, pour maximiser sa contribution à ces objectifs, l'ONU doit être actualisée, renouvelée et revitalisée. Cette responsabilité n'incombe pas seulement à son personnel, auquel le Secrétaire général rend tout particulièrement hommage, mais à nous, États Membres. Sans système des Nations Unies efficace, qui passe notamment par une meilleure définition des mandats et une structure cohérente, l'Organisation ne parviendra pas à répondre aux attentes.

Je tiens, pour terminer, à évoquer les deux défis majeurs de notre époque, à savoir la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes et des systèmes d'armement. Pour ce qui est du terrorisme, des efforts plus importants peuvent et doivent être déployés, comme il est clairement indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « S'unir contre le terrorisme » (A/60/825). L'Australie appuie ses recommandations, notamment que tout doit être mis en œuvre pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (ADM).

S'agissant de la non-prolifération, des efforts plus importants doivent être faits. La communauté internationale a eu maintes fois l'occasion, ces derniers temps, d'améliorer nos conditions de sécurité par une action multilatérale en matière de non-prolifération et de désarmement. Toutefois, comme le Secrétaire général l'indique, nous avons laissé passer presque toutes ces occasions. Nous n'avons obtenu aucun résultat à l'issue de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005. Il en a été de même dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement lors du Sommet mondial, et cette année, lors de la Conférence d'examen sur les armes légères, nous ne sommes parvenus à aucun accord concernant un mécanisme de suivi pour le Programme d'action.

L'Australie continue d'appuyer la voie multilatérale en matière de non-prolifération et de désarmement, et demande notamment que le Conseil de sécurité joue un rôle plus décisif et plus actif dans le

domaine de la prolifération des armes de destruction massive. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sont autant de mesures essentielles aux formes de non-prolifération des armes de destruction massive et de désarmement.

En outre, Nous devons étudier, de nouveau, quelles mesures pratiques pourraient renforcer la sécurité internationale. L'Australie appuie fermement l'Initiative de sécurité contre la prolifération et plaide depuis longtemps en faveur de mesures telles que le Protocole additionnel, le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et le Code de conduite de La Haye, les considérant comme des mesures pratiques contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous appuyons également des propositions pour un Traité international sur le commerce des armes.

Pour terminer, le Secrétaire général a dirigé de manière remarquable cette Organisation en des temps difficiles. Nous devons aujourd'hui accepter et relever les défis qu'il recense dans son dixième et dernier rapport. Nous lui savons gré des valeurs qu'il a défendues et de la diligence dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

M. Arias Cárdenas (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je tiens à vous remercier d'avoir organisé cette réunion et vous félicite également de la manière remarquable dont vous dirigez l'Assemblée générale.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela tient à féliciter le Secrétaire général du travail qu'il a accompli depuis 1997 à la tête de cette Organisation. La période qu'il a ouverte à la fin des années 90 a été marquée par des bouleversements socioéconomiques et des événements qui ont mis en lumière la nécessité impérieuse d'adapter l'Organisation des Nations Unies à la nouvelle réalité internationale. Le Secrétaire général considère que nous devons entreprendre une réforme de l'Organisation, et recenser les voies et les moteurs de réaliser cet objectif.

Comme tous les Membres de cette Organisation, la République bolivarienne du Venezuela est attachée à la justice sociale, à la paix et à la sécurité, et à une réforme générale de l'ONU. Nous devons établir des priorités pour la réforme urgente du Conseil de sécurité, qui doit être entreprise sans délai. Les activités de cet organe au cours des dernières années

montrent combien cette réforme s'impose, car la puissance de l'unilatéralisme a empêché à maintes reprises le Conseil d'agir conformément au mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies. Le Secrétaire général lui-même a mentionné le retard concernant la crise du Moyen-Orient, notant que la crédibilité de l'ONU était en jeu.

L'unilatéralisme qui caractérise le processus de prise de décision du Conseil de sécurité fait de l'Organisation une simple spectatrice de la mort et du désespoir. Cela fait de nous tous, grands et petits pays, des complices de la terreur, du seul fait de la décision d'un seul pays. Certes, une réforme du Conseil de sécurité s'impose afin que cet organe important devienne plus efficace, plus légitime, plus démocratique et qu'il assure l'égalité de ses membres. Un Conseil de sécurité plus démocratique et participatif est nécessaire afin de respecter le principal objectif fixé par la Charte de manière plus efficace et opportune : maintenir la paix et la sécurité internationales conformément aux buts et principes des nations.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position, à savoir qu'il convient de trouver des solutions pacifiques aux différends qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales dans le cadre des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir la non-ingérence dans les affaires internes des États, l'égalité souveraine des États, le non recours à la force ou à la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État et le respect de la souveraineté des États. Nous avons affirmé et souligné qu'il était nécessaire de renforcer les pouvoirs de l'Assemblée générale, du fait de son statut d'organe principal de délibérations chargé d'adopter des politiques et de représenter notre Organisation. Il s'agit d'une autre condition nécessaire qui a été énoncée dans la Déclaration du Millénaire.

Nous aimerions souligner le fait que cette Organisation s'est employée à reconnaître les besoins particuliers de l'Afrique s'agissant d'élaborer des politiques visant à faire face au VIH/sida et à défendre l'environnement. Ce sera là, de toute évidence, un legs historique de l'administration du Secrétaire général. Ces questions ont été examinées avec intérêt par les États Membres, ce qui prouve que les différences politiques peuvent être dépassées lorsque l'objectif est de parvenir à une amélioration du bien-être de l'humanité. Le XXI^e siècle exige du monde qu'il fasse

des efforts accrus et plus vigoureux afin d'assurer le développement équitable et global de tous les peuples du Sud, en prêtant une attention particulière à ceux qui font face à des besoins plus grands et des difficultés plus graves. La lutte en faveur du développement représente le vrai pacte de la paix et sa réalisation signifie l'achèvement de la guerre et de la terreur.

Le terrorisme est un défi qui nécessite une action conjointe. Notre délégation pense que l'adoption d'une Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme est un premier pas important préalable à la future adoption de mesures plus énergiques et mieux coordonnées permettant de s'attaquer à ce phénomène à l'échelon mondial. La Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme doit marquer le point de départ de négociations plus complètes visant à l'élaboration d'une définition du terrorisme à laquelle tous les États Membres puissent pleinement s'identifier, ainsi qu'à la prise en considération des causes sociales, économiques et politiques qui favorisent le terrorisme et son développement, et de la lutte sans merci qui doit être menée pour en venir à bout.

La réforme du Conseil économique et social doit se fonder sur le droit au développement, ce qui permettra d'instaurer des mécanismes chargés d'assurer la compatibilité des programmes et activités du Conseil grâce à des mesures concrètes visant à surmonter la marginalisation, la faim et la pauvreté pour des millions de personnes. L'ONU doit concevoir et mettre en œuvre des mesures obligeant les principaux organes économiques et financiers à déployer des efforts accrus afin de formuler de meilleures politiques qui contribueraient à combler l'écart qui se creuse entre les pays développés et en développement, et permettraient d'instaurer des mécanismes efficaces relatifs au problème de la dette, aux préférences commerciales, à la coopération technique et à la promotion des capacités nationales.

S'agissant du budget de l'ONU, les pays aux revenus les plus élevés qui n'ont pas encore respecté leurs responsabilités vis-à-vis de l'Organisation à cet égard, doivent tenir leur engagement et honorer leur dette, permettant ainsi à notre Organisation de mieux fonctionner et de promouvoir les objectifs de la Charte.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la République bolivarienne du Venezuela a honoré tous ses engagements s'agissant des contributions au budget ordinaire de l'Organisation, au budget des opérations de maintien de la paix, au Tribunaux pénaux

internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, au projet de plan-cadre d'équipement des Nations Unies et aux fonds et programmes des Nations Unies.

S'agissant de l'examen des mandats, nous voudrions réaffirmer que cet exercice doit se limiter aux mandats qui n'ont pas été renouvelés depuis plus de cinq ans. Cet examen doit être achevé cette année, comme cela a été décidé. Nous ne devons pas permettre à cet exercice d'affaiblir notre capacité, en occupant le temps de nos délégations, alors que des négociations parallèles sont menées sur d'autres questions d'une importance vitale.

Il est crucial que nous n'entamions pas la capacité de l'Assemblée générale de prendre des décisions sur les questions administratives et budgétaires de l'Organisation. De même, le rapport du Secrétaire général sur l'examen général de la gestion et du contrôle des fonds, programmes et organismes spécialisés de l'ONU doit être présenté à la Cinquième Commission, conformément aux procédures habituelles.

Nous ne serons pas en mesure de respecter la Charte tant que se maintiendront, au sein de notre Organisation, des positions qui nient le droit au développement. Il s'agit d'un droit de l'homme inaliénable en vertu duquel tous les êtres humains sont habilités à participer au développement politique, culturel, social et économique, et par lequel ils peuvent jouir pleinement de leurs libertés fondamentales, contribuer à ce développement et en jouir. À cet égard, notre délégation convient avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de renforcer l'ONU, ce qui n'est pas simplement un exercice comptable, mais aussi une tâche primordiale pour tous les États Membres, dont ils devraient se préoccuper bien plus qu'ils ne le font aujourd'hui.

Enfin, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela réitère ses félicitations au Secrétaire général Kofi Annan pour sa direction de notre Organisation et le legs qu'il laisse derrière lui.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/61/1) dont nous sommes saisis illustre les défis et les tâches auxquels est confrontée notre Organisation.

Comme énoncé dans la Charte, l'objectif fondamental de l'Organisation est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui, pour

l'essentiel, a été réalisé. Toutefois, au Moyen-Orient, les problèmes, notamment la question palestinienne, restent en suspens. Les ravages causés à Gaza, Bagdad et au Liban ont laissé une impression indélébile sur les musulmans dans le monde entier quant au désir complice de l'Occident de les humilier. Cela accroît les sentiments d'indignation et de colère, qui aboutissent souvent à des éruptions de violence.

Il est impératif de trouver une solution globale au conflit du Moyen-Orient. Aucune partie ou aucun pays ne peut déterminer comment redessiner ou reconfigurer le Moyen-Orient. Les vues de toutes les parties concernées doivent être prises en considération. À cet égard, ma délégation considère que l'ONU peut jouer un rôle plus important et décisif, comme cela est prévu dans la Charte, en rassemblant toutes les parties concernées autour de la table des négociations.

En tant que bastion du multilatéralisme, l'ONU doit se montrer à la hauteur de l'objectif qui consiste à sauvegarder les intérêts des pays en développement. Des millions de pauvres, d'affamés, d'indigents vivant dans le Sud attendent de l'ONU qu'elle joue son rôle en mobilisant l'appui et la volonté politique qui leur permettra de tirer parti des avantages du développement et de la mondialisation. À cet égard, Madame la Présidente, vous avez fait preuve de prémonition en choisissant le thème sur lequel l'Assemblée générale a centré son débat général la semaine dernière, à savoir la « Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement ».

Au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale, nous n'avons pas pu achever les travaux relatifs au renforcement du Conseil économique et social. Cet objectif devrait maintenant être notre priorité, et il conviendrait que les travaux en ce sens aboutissent rapidement au cours de la session actuelle. Nous ne devons pas oublier qu'au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants avaient réaffirmé l'importance d'accroître l'efficacité du Conseil économique et social, principal organe chargé de la coordination, de l'examen des orientations, de la concertation et de la formulation de recommandations sur les questions afférentes au développement économique et social. Nous avons intérêt à renforcer le Conseil économique et social, de manière à en faire, au sein du système des Nations Unies, le pilier du maintien de la justice économique et sociale, tout comme le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un autre domaine dans lequel les travaux demeurent inachevés est celui de la réforme du Conseil de sécurité, dont le but est de le rendre plus représentatif en modifiant sa composition, et de mieux tenir compte du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Il est essentiel que nous atteignons ces objectifs, ce qui conférerait de la légitimité au Conseil de sécurité ainsi qu'aux décisions qu'il prend et qui concernent la grande majorité d'entre nous, présents dans cette salle, qui n'est pas représentée au Conseil.

À sa soixantième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur sa revitalisation (résolution 60/286). Ma délégation espère qu'au cours de la présente session, le groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pourra se réunir pour assurer le suivi de la cette résolution. Il y a 15 ans que l'Assemblée examine les résolutions relatives à sa revitalisation, et il est grand temps que nous mettions en pratique, par l'intermédiaire du groupe de travail, ce dont nous avons convenu, à savoir consolider la position centrale de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, et renforcer son rôle dans le processus de normalisation et de codification du droit international.

La réforme de l'ONU n'est pas une tâche ponctuelle, mais un processus continu. Pour réformer ses organes principaux et renforcer sa capacité à relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée dans des domaines tels que les droits de l'homme, le maintien de la paix, le règlement des conflits et l'aide humanitaire, il est essentiel que l'Organisation fasse preuve de rigueur. L'ONU doit accroître son efficacité et sa productivité.

À cet égard, ma délégation réaffirme qu'il est essentiel que la situation financière de l'Organisation soit saine et stable, afin que toutes les opérations soient menées efficacement et dans les délais fixés. Nous espérons que les États Membres concernés s'acquitteront de leurs contributions et régleront intégralement leurs arriérés.

Ma délégation continuera de travailler et de coopérer avec d'autres délégations sur la question de la réforme de la gestion et du Secrétariat. Ce processus ne doit pas être sélectif et donc intéresser toutes les parties qui doivent s'engager d'elles-mêmes activement, faire preuve de volonté politique et se guider sur le règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Ma délégation reconnaît également l'apport positif de la société civile à l'Organisation qui s'est avéré particulièrement utile dans le processus actuel de réforme. Nous nous félicitons de la participation constante de la société civile à diverses instances. Cependant, l'ONU est une institution intergouvernementale, et la participation de la société civile doit s'appuyer sur la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Une question sur laquelle nous n'avons pu nous mettre d'accord au Sommet mondial de 2005 est le désarmement et la non-prolifération. Ma délégation est très déçue de cet échec, car les armes de destruction massive constituent la plus grande menace pour l'humanité toute entière. La situation est encore compliquée par l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, ainsi que par l'incapacité de parvenir à un consensus sur la Conférence des Nations Unies de 2006 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans ce dernier cas, même si les armes visées sont de petit calibre, leurs effets, nous le savons, ont des effets dévastateurs sur les sociétés. En ce sens, elles aussi peuvent être de fait considérées comme des armes de destruction massive. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas prendre de décision dans ce domaine au cours de la présente session.

Pour terminer, je vous souhaite, Madame la Présidente, beaucoup de succès dans la direction de nos débats sur les différentes questions examinées lors de la soixante et unième session.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, nous nous sommes réunis dans cette salle pour examiner le travail accompli l'année dernière par l'ONU pour promouvoir les objectifs de la Charte et mettre en œuvre les décisions des dirigeants de la planète. Avant de poursuivre, je tiens à témoigner de la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, Kofi Annan, non seulement pour l'examen approfondi des travaux de l'Organisation qu'il nous a présenté, mais aussi pour son travail exemplaire au service de l'ONU au cours des 10 années qu'il a passées à la tête du Secrétariat.

Il n'est pas réaliste, et en fait presque impossible, de procéder à un examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la

cote A/61/1, sans accorder l'attention requise aux progrès réalisés par l'ONU au cours des 10 dernières années. En effet, l'activité de l'ONU au cours de l'année dernière est à replacer dans le contexte des 10 dernières années.

Au cours de cette période, sous la direction de M. Annan, l'organisation a accompli certains des travaux les plus fondamentaux et les plus ambitieux depuis l'adoption de la Charte. Par exemple, nous avons entamé un processus de réforme des plus complets, afin que l'ONU puisse surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée et répondre aux attentes de l'ensemble des Membres.

On se souviendra qu'en décembre 1998, l'Assemblée générale, par sa résolution 53/202, a décidé de désigner sa cinquante-cinquième session « Assemblée du millénaire ». En 2000, cette initiative a donné lieu au rassemblement des États Membres le plus important depuis la création de l'ONU : l'Assemblée du millénaire, dont les activités de suivi se sont déroulées ici-même voici tout juste un an.

Dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), 189 chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement historique de délivrer leur concitoyens de la pauvreté d'ici à 2015, soit dans neuf ans. Le Sommet mondial de l'année dernière, qui a examiné les progrès de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les récentes conférences de l'ONU ont réaffirmé cet engagement.

Compte tenu des bouleversements de plus en plus nombreux de la géopolitique mondiale et de l'inégalité des progrès réalisés aux niveaux économique et social à l'échelle internationale, l'efficacité de l'ONU devient une nécessité inéluctable. De l'avis de ma délégation, c'est dans ce contexte et à la lumière des efforts déployés par M. Annan au cours de l'année dernière et depuis son entrée en fonction que nous devons envisager l'ONU et l'avenir. Le rapport dont nous sommes saisis nous rappelle une fois de plus les questions importantes et tout ce que nous avons fait pour y répondre.

Nous partageons le point de vue exposé par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel la question qui a prévalu au cours des 10 dernières années est assurément la mondialisation. Sur le plan économique, la mondialisation est une perspective qui promet d'élever les conditions de vie de tous les êtres humains où qu'ils vivent. Hélas, la mondialisation n'a pas encore concrétisé cette promesse. En effet, il

semble qu'elle ait continué de favoriser les économies développées et d'amplifier la disparité entre riches et pauvres.

Malheureusement, le Sommet mondial a non seulement révélé des différences stupéfiantes de par le monde quant à la mise en œuvre des OMD, mais a également fait comprendre que dans certaines parties du monde, notamment en Afrique, on sera loin d'avoir atteint tous les objectifs fixés pour la date d'échéance de 2015. En effet, alors que le rapport du Secrétaire général relève certains résultats positifs en matière de réduction de la pauvreté mondiale, il résume la situation dans la plupart des cas en précisant que les niveaux actuels de dénuement restent stupéfiants.

Ma délégation prend acte de la proposition présentée par le Secrétaire général tendant à introduire une nouvelle série de cibles dans le suivi de la Déclaration du Millénaire et partage ses préoccupations à cet égard.

Toutefois, nous pensons que la multiplication des objectifs ne mène pas nécessairement au développement. Ce qu'il faut, c'est que les engagements pris et les promesses soient tenus par toutes les parties concernées. Tout comme le Secrétaire général, nous estimons que l'année 2006, année qui a suivi le Sommet mondial, sera jugée sur sa capacité à réaliser les OMD.

Nous espérons que la résolution 60/265, sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international, sera sans tarder suivie d'effets, s'agissant surtout de nos efforts conjoints pour éliminer la pauvreté. Ma délégation attend aussi avec intérêt la présentation d'un projet de résolution pragmatique concernant la réforme du Conseil économique et social, qui fera du Conseil un organe fort et véritablement central dans ses rôles de coordination des politiques et de dialogue avec tous les acteurs internationaux concernés, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, l'Indonésie est favorable à la tenue du Forum pour la coopération en matière de développement et d'examen annuels au niveau ministériel.

En définitive, les engagements en faveur du développement ne pourront se traduire en actes que si les pays en développement possèdent les fonds nécessaires et disposent de capacités suffisantes. Les

engagements financiers internationaux restent fondamentalement insuffisants en termes de calendrier, de volume et de qualité pour parvenir aux objectifs de développement convenus au niveau international, dont les OMD. L'aide publique au développement, de même que l'allègement du fardeau de la dette, sont importants. Cependant, les investissements étrangers directs peuvent aider considérablement à donner l'impulsion à l'émergence du secteur privé. Les pays en développement ont besoin de flux d'investissements étrangers directs plus importants. L'Indonésie approuve la conclusion du rapport au sujet de la bonne gouvernance et de la responsabilité, et convient pleinement que celles-ci doivent être manifestes au niveau national comme sur le plan international.

La mondialisation a aussi contribué à une redéfinition de nos réalités politiques et économiques, s'agissant de questions critiques comme la sécurité, le développement et les droits de l'homme, ainsi que leurs relations réciproques.

Malheureusement, différents conflits continuent de couvrir en différents points du globe, ce qui entrave les progrès sur la voie de la stabilité et de la prospérité dans le monde. Il est choquant que, d'un côté, nous soyons confrontés à l'insuffisance des financements pour le développement tandis que, de l'autre, le budget total des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne représente que 0,5 % des dépenses militaires internationales. Pour trouver des issues pacifiques à des situations de conflit, le rôle de l'ONU doit être renforcé, et ses capacités de médiation rendues plus efficaces.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet de la série de revers enregistrés dans le domaine du désarmement multilatéral ces dernières années. Le manque de progrès par rapport aux objectifs de désarmement et de non-prolifération alimente les graves inquiétudes de tous ceux qui aspirent à voir un monde pacifique et stable. Nous estimons qu'il est maintenant grand temps de sortir de l'impasse dans les négociations multilatérales et de ramener la question du désarmement en tête de l'ordre du jour international.

L'Indonésie cherche, en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, à collaborer activement avec d'autres acteurs pour tenter de combler les lacunes du système international de consolidation de la paix. Nous devons adopter des stratégies de consolidation de la paix cohérentes et

intégrées, qui favorisent au maximum la responsabilisation locale et aboutissent au règlement des conflits dans leur intégralité.

Nous avons hâte de voir le Conseil des droits de l'homme nouvellement créé devenir pleinement opérationnel. Nous sommes fermement convaincus que les principes convenus et inscrits dans sa résolution fondatrice (résolution 60/251) doivent régir chaque aspect des travaux du Conseil. Ceci est de la plus haute importance si nous voulons que le Conseil des droits de l'homme soit une instance efficace pour la promotion et la protection des droits de l'homme et que son action soit bénéfique pour l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Ma délégation a bon espoir que notre récent accord sur la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme va nous doter d'un cadre opérationnel efficace pour la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Nous demandons instamment aux États Membres d'intensifier leurs efforts en vue de compléter l'élaboration de la convention générale sur le terrorisme international. Les efforts que nous menons contre ce fléau du terrorisme international doivent avoir une portée globale, s'attaquer aux causes profondes et respecter pleinement le droit international et les principes relatifs aux droits de l'homme.

Nous accordons aussi une grande importance au rôle des organisations régionales qui participent au règlement de nombreux problèmes, notamment de développement et d'établissement et de maintien de la paix. Nous espérons que l'ONU fera davantage appel, en temps utile, à ces ressources précieuses dans le cadre de ses différents programmes et stratégies.

La mondialisation a aussi fait apparaître d'autres réalités, comme par exemple l'émergence et l'importance croissante du rôle de la société civile dans l'action de l'ONU. Tandis que l'Organisation conserve son caractère intergouvernemental en tant qu'organisation où les décisions sont prises par les États Membres, elle a bénéficié de ses échanges avec la société civile, qui l'ont renforcée et ont contribué à enrichir le débat intergouvernemental. Dans le rapport établi par l'Ambassadeur de Norvège et moi-même en notre qualité de coconseillers du Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session, nous avons souligné, tout en admettant qu'il fallait tenir compte de la méfiance entre les États Membres et la société civile, qu'il y avait suffisamment matière à

étudier les voies d'une meilleure interaction entre les deux groupes, ainsi qu'une participation plus significative de la société civile aux travaux de l'Organisation dans son ensemble et de l'Assemblée générale en particulier.

Pour terminer, l'Indonésie redit son plein appui à, et son engagement aux côtés de, tous ceux qui tentent de prendre des mesures concrètes en vue de

promouvoir le multilatéralisme, conformément aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, et consacrés, par le droit international. Il n'y a pas de plus grand défi aujourd'hui que celui de faire naître une ONU démocratique et renforcée, dans l'intérêt de tous nos peuples.

La séance est levée à 13 h 10.